

### Cadre de Relèvement aux inondations de la Ville de Bamako

Avec le soutien de











Photo de couverture : Cité administrative du Gouvernement du Mali à Bamako

Prise de vue : toudjib1 https://www.flickr.com/photos/96560707@N05/9152579890/

Conception graphique: Miki Fernández/ULTRA Designs, Inc.



# Cadre de Relèvement aux inondations de la Ville de Bamako

Rapport préparé par le gouvernement de la République du Mali avec l'appui conjoint de la Banque mondiale, de l'Union européenne et du système des Nations Unies

Avec le soutien de













### Table des Matières

Sig	gles et acronymes	V
Re	emerciements	viii
Ré	sumé exécutif	ix
Int	troduction	1
l.	Vision, principes et objectifs stratégiques	3
	1. Vision de relèvement	3
	2. Principes directeurs du relèvement	4
	3. Objectifs stratégiques de relèvement	5
II.	Cadre politique pour le relèvement et la reconstruction	7
	1. Les politiques et stratégies de relèvement post-catastrophe existantes au Mali	7
	2. Le cadre légal et règlementaire du relèvement	11
Ш	I. Le cadre institutionnel du relèvement aux inondations	13
	1. Le leadership institutionnel du relèvement	13
	2. Les acteurs opérationnels	14
	3. Les organes consultatifs	17
	4. Arrangements institutionnels pour le relèvement	18
	5. Analyse des capacités des principaux organismes du relèvement	19
IV	/. Les mécanismes de financement du relèvement	21
	1. Les besoins de financement identifiés et évalués	21
	2. Les dépenses déjà exécutées	22
	3. Le gap de financement à rechercher	22
	3.1. Les ressources internes mobilisables	22
	3.2. Les sources de financement externes	27
V.	Les modalités de mise en œuvre des interventions	30
	1. Organisation et coordination	30
	2. Allègement et accélération des procédures	31
	3. Suivi-évaluation du processus	31
	1. Communication autour du ralàvament	22

VI. Recomma	ndations	33
Conclusion		34
Bibliographie		35
Annexes		37
Annexe 1:	Rappels des besoins de relèvement par secteur	
Annexe 2:	Résumé de la Stratégie nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophe au Mali	45
Annexe 3 :	Liste des participants et des organismes	47
Liste des grap	phiques	
Graphique 1	: Synthèse de la définition de la vision de relèvement post-inondation	4
Graphique 2	: Synthèse des principes directeurs du relèvement post-inondation	5
Graphique 3	: Synthèse des objectifs de relèvement post-inondation	6
Graphique 4	Options de leadership institutionnel du relèvement et choix du gouvernement (2)	14
Graphique 5	: Architecture institutionnelle du cadre de relèvement aux inondations	20
Graphique 6	: Répartition des besoins de financement	22
Liste des tabl	eaux	
Tableau 1 :	Scénario optimiste des allocations budgétaires suivant les axes du CREDD (en milliards de FCFA)	10
Tableau 2 :	Synthèse des besoins de relèvement et reconstruction par secteur	21
Tableau 3 :	Ressources budgétaires internes 2019-2020 du secteur Logement et Urbanisme	24
Tableau 4 :	Ressources budgétaires internes 2019-2020 du secteur Education	25
Tableau 5 :	Ressources budgétaires internes 2019-2020 du secteur Santé	25
Tableau 6 :	Ressources budgétaires internes 2019-2020 du secteur Eau et Assainissement	26
Tableau 7 :	Ressources budgétaires internes 2019-2020 du secteur Transport	26
Tableau 8 :	Projets de résilience en cours d'exécution ou de préparation au Mali	28

## Sigles et Acronymes

ACP-UE	Afrique-Caraïbes-Pacifique – Union européenne					
ACP-UE/NDRR	Programme de renforcement de la résilience face aux catastrophes en Afrique sub-saharienne					
AEDD	Agence de l'environnement et du développement durable					
AEP	Adduction d'eau potable					
AFD	Agence française de développement					
AGEROUTE	Agence d'exécution des travaux d'entretien routier					
BBB	Build Back Better (Reconstruire en mieux)					
BM	Banque mondiale					
CII	Commune 2					
CIV	Commune 4					
CV	Commune 5					
CVI	Commune 6					
Cat-DDO	Instrument de financement avec option de tirage différé en cas de catastrophe					
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest					
CERC	Contingent Emergency Response Component (Composante Réponse d'urgence et contingence)					
CMC	Conseil malien des chargeurs					
CREDD	Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable					
CREWS	Climate Risks and Early Warning Systems (Risques climatiques et Système d'alerte précoce)					
CRM	Croix Rouge malienne					
CS	Centre de santé					
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire					
СТ	Court terme					
DCC	Décharge compactée et contrôlée					
DG	Directeur général					
DGPC	Direction générale de la protection civile					
DGSHP	Direction générale de la santé et de l'hygiène publique					
DMU	Dispositif minimum d'urgence					
CMC	Conseil malien des Chargeurs					
CREDD	Cadre stratégique pour la Relance économique et le Développement durable					
CREDOS	Centre de Recherches, d'Etudes et de Documentation de la Survie de l'Enfant					
CREWS	Climate Risks and Early Warning Systems (Risques climatiques et Système d'Alerte précoce)					
CRM	Croix Rouge malienne					
CS	Centre de Santé					
CSA	Commissariat à la Sécurité alimentaire					
CSCom	Centre de Santé Communautaire					

CSRéf	Centre de Santé de Référence						
СТ	Court Terme						
DC	Degrés Celsius						
DCC	Décharge Compactée et Contrôlée						
DG	Directeur Général						
DGPC	Direction Générale de la Protection Civile						
DGSHP	Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique						
DMU	Dispositif Minimum d'Urgence						
DNH	Direction nationale de l'hygiène						
DNM	Direction nationale de la météorologie						
DNR	Direction nationale des routes						
DNTTMF	Direction nationale des transports terrestres, maritimes et fluviaux						
DNUH	Direction nationale de l'urbanisme et de l'habitat						
Dollar ÉU.	Dollar des États-Unis						
DOUS	Département des opérations d'urgence sanitaire						
DRDSES	Direction régionale du développement social et de l'économie solidaire						
DRF	Disaster Recovery Framework (Cadre de relèvement aux catastrophes)						
DRPC	Direction régionale de la protection civile						
DRS	Direction régionale de la santé						
EDM	Énergie du Mali						
EPH	Établissements publics hospitaliers						
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture						
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine						
FED	Fonds européen de développement						
FER	Fonds d'entretien routier						
GFDRR	Global Facility for Disaster Reduction and Recovery (Facilité mondiale pour la réduction des catastrophes et le relèvement)						
GIE	Groupement d'intérêt économique						
GRC	Gestion des risques de catastrophe						
HIMO	Haute intensité de main-d'œuvre						
INSTAT	Institut national des statistiques						
LT	Long terme						
MPFEF	Ministère de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille						
MRI	Mécanisme de réponse immédiate						
MSAS	Ministère de la Santé et des affaires sociales						
MSLP	Ministère de la Solidarité et de lutte contre la pauvreté						
MSPC	Ministère de la Sécurité et de la protection civile						
MT	Moyen terme						
OCHA	Office des Nations Unies pour la Coordination des affaires humanitaires						
ODD	Objectifs du développement durable						

### Remerciements

e présent Cadre de Relèvement (DRF) vient compléter le Rapport du PDNA élaboré en Juillet 2019 à la suite des inondations de Bamako, Mali. Le DRF est préparé par une équipe du Gouvernement du Mali appuyée par des spécialistes de la Banque mondiale, en partenariat avec l'Union Européenne, le PNUD représentant les agences du système des Nations Unies et la société civile. Le travail a bénéficié du soutien financier du Programme de Renforcement de la Résilience face aux catastrophes en Afrique Sub-saharienne (ACP-UE/NDRR), à travers la Facilité mondiale pour la Réduction des Catastrophes et le Relèvement (GFDRR) de la Banque mondiale. L'équipe d'élaboration du DRF remercie le Gouvernement du Mali, les autorités locales de Bamako, la Banque mondiale, GFDRR, le PNUD, l'Union Européenne, le Programme ACP-UE/NDRR et tous ceux et celles qui, de près ou de loin, ont participé au processus d'élaboration du DRF.

Le processus d'élaboration a été placé sous le leadership stratégique de Monsieur le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, Général de Division Salif Traoré et la coordination opérationnelle du Directeur Général de la Protection Civile, Colonel-Major Seydou Doumbia. Il a enregistré la participation active d'experts nationaux et locaux désignés par les différentes administrations (Ministères chargés de la Protection Civile, de l'Education, de l'Environnement, des Infrastructures, de l'Eau et l'Assainissement, de l'Urbanisme et de l'Habitat, de la Santé, des Transports, du Budget, du Développement social, de l'Agriculture, les Agences de la Météorologie (Mali-Météo), de l'Energie du Mali (EDM), de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD), la Société malienne de Gestion des Eaux potables (SOMAGEP), le Commissariat à la Sécurité alimentaire (CSA), l'Institut national des Statistiques (INSTAT), le Gouvernorat et les Communes du District de Bamako. La société civile a pleinement participe au processus, à travers sa représentation par les universitaires de l'Université des Sciences, Techniques et Technologies de Bamako (USTTB), l'Institut Africain de Management (IAM), les humanitaires de la Croix Rouge malienne (CRM), les communicateurs du Réseau des Communicateurs traditionnels (RECOTRAD).

La Banque mondiale souhaite exprimer ses remerciements aux ministères centraux, aux autorités locales et à toutes les organisations et personnes qui ont, de près ou de loin, participé au bon déroulement de l'évaluation. Mention spéciale au point focal du Comité de Coordination, le Lieutenant-Colonel Dr Cheick Fanta Mady Koné, Sous-Directeur Santé et Secours médical de la DGPC et tous les autres points focaux des différents groupes sectoriels. Elle réitère ses remerciements à Monsieur Jo Scheuer, Représentant Résident du PNUD et à Alain Holleville, Chef de la Délégation de l'Union Européenne ainsi que leurs proches collaborateurs qui ont participé ou contribué à la planification.

L'équipe d'experts exprime ses chaleureux remerciements à Madame Soukeyna Kane, Directeur des Opérations de la Banque mondiale au Mali, à ses collaborateurs Kofi Nouve, Manager des Opérations, Ibou Diouf, Manager de Programmes, Pierre Xavier Bonneau (Chef de Programmes), Aoua Toure Sow (Assistante d'Equipe), Zie Ibrahim Coulibaly (Spécialiste principal en Infrastructure), Madio Fall (Spécialiste principal en Eau et Assainissement), ainsi qu'à Sylvie Debomy (Practice Manager, Banque mondiale Washington), Julie Dana (Practice Manager GFDRR) et Ichiaka Koné (Consultant local).

Les experts internationaux déployés par la Banque mondiale pour assister techniquement l'élaboration du DRF étaient Koffi Hounkpe (Chargé de Projet, Spécialiste Principal en Gestion des Risques de Catastrophe, Banque mondiale Togo), Mare Lo (Spécialiste Principal en Gestion des Risques de Catastrophe, Banque mondiale / GFDRR à Washington), Kaman Paul Atouble (Consultant, Côte d'Ivoire). Le groupe a été rejoint pendant une partie du séjour par Madame Isabelle Celine Kane (Spécialiste Principale en Gestion des Risques de Catastrophe, Banque mondiale Dakar) qui a beaucoup contribué au volet assainissement du cadre de relèvement.

A tous les autorités, acteurs et facilitateurs, l'équipe d'élaboration exprime sa plus profonde gratitude.

### Résumé exécutif

e cadre de relèvement post-inondation de Bamako vise à faciliter l'opérationnalisation de la stratégie de relèvement post-catastrophe définie lors de l'évaluation rapide des dommages, des pertes et des besoins de relèvement aux inondations. Il présente la vision de relèvement du Gouvernement, les principes directeurs, les objectifs stratégiques, le cadrage politique, législatif, institutionnel et financier ainsi que les mécanismes de mise en œuvre des programmes de relèvement.

La vision proposée dans le rapport du PDNA, à savoir « Faire de Bamako une ville résiliente aux inondations à l'horizon 2030 », a été confirmée par le gouvernement. Cette vision, fruit de consultations et de contributions multisectorielles est en parfaite cohérence avec les cadres de référence du développement économique et social du Mali. Elle est fondatrice des huit principes directeurs adoptés pour gouverner le processus de relèvement à long-terme et qui devront être scrupuleusement appliqués et respectés par tous les acteurs. Il s'agit de :

- 1. L'application horizontale et verticale du principe de reconstruction en mieux (BBB) à tous les programmes sectoriels de relèvement, infrastructurels ou non structurels.
- 2. L'intégration systématique de la réduction des risques de catastrophe dans toutes les interventions.
- 3. La coordination et la communication entre toutes les parties prenantes au relèvement.
- 4. La priorisation des interventions qui ciblent les groupes et localités les plus vulnérables, la continuité des services de base essentiels et l'intérêt général des communautés affectées ;
- 5. Une démarche participative et inclusive qui ne laisse derrière aucun groupe ou individu concerné de près ou de loin;
- 6. Le développement des capacités locales en matière de prévention et gestion des catastrophes et du relèvement:
- 7. La promotion de la transparence et de la reddition des comptes dans les programmes sectoriels de relèvement ;
- 8. La sauvegarde environnementale et la promotion d'activités de relèvement sobres en carbone.

Les objectifs visés à long terme sont au nombre de trois :

- Réhabiliter et reconstruire en mieux les actifs physiques affectés
- Restaurer les services de base et les moyens de subsistance des ménages (eau et assainissement, santé, éducation, transport, énergie, etc.)
- Combattre les causes profondes des inondations liées à la croissance urbaine accélérée, l'assainissement déficient et l'occupation des sols.

Pour mettre en œuvre le plan de relèvement post catastrophe, le DRF a identifié l'ensemble des politiques, stratégies et plans existants dans les secteurs à relever, ainsi que les gaps à compléter.

Ces politiques s'articulent au cadre de référence majeur qui est le Cadre stratégique pour la Relance économique et le Développement durable (CREDD) 2019-2023. L'axe 4 du CREDD développe les aspects relatifs à la résilience au changement climatique avec un objectif stratégique intitulé « Renforcer les capacités de prévention et de gestion des risques et des catastrophes naturels ». L'analyse du cadre politique a permis de noter que les documents existants ne font, tout au plus, qu'effleurer la problématique du relèvement sans entrer dans les détails. Dès lors, il s'avère important d'améliorer le cadre politique en comblant les gaps identifiés. Il faudrait rassembler les éléments éparpillés dans les stratégies sectorielles actuelles pour bâtir une véritable politique de relèvement aux catastrophes qui embrasse de manière holistique et programmatique tous les aspects d'une politique de relèvement. L'amélioration du cadre politique passerait par la mise à jour de la Stratégie de RRC conformément aux engagements de Sendai en y incluant de manière visible et pratique les aspects liés au relèvement et en promouvant les dimensions inclusion, consultations / participation, communication, transparence et résilience aux catastrophes.

Le cadre politique s'adosse sur un cadre légal et règlementaire bien fourni, mais avec des textes à maturité variée. Toujours est-il que malgré l'existence de plusieurs instruments légaux et règlementaires au Mali, il n'y a pas encore de loi spécifique qui traite de la gestion des risques et catastrophes de manière générale et sectorielle, y compris les aspects du relèvement (reconstruction et réhabilitation post catastrophe). La préparation et la promulgation d'un tel instrument juridique permettrait au Mali de bien encadrer les aspects légaux et réglementaires de la GRC en général, du relèvement post-catastrophe en particulier. Une loi sur la GRC serait un complément efficient de la politique et de la stratégie GRC en donnant force légale (probante et durable) aux éléments constitutifs du dispositif de gestion des catastrophes et du relèvement.

Au plan institutionnel, le Mali dispose de mécanismes traditionnels pour la prévention et la réponse aux catastrophes, incluant la plupart des acteurs gouvernementaux et certains autres partenaires sous la coordination du Ministère chargé de la Sécurité et de la Protection Civile. Pour la conduite du processus de relèvement, le choix du Gouvernement est une gestion bicéphale assurée par le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de la Sécurité et de la Protection civile. Cette option a l'avantage de favoriser une répartition judicieuse des responsabilités stratégiques et opérationnelles entre deux chefs de file, dans le respect strict des domaines régaliens de compétence de chaque institution. Autour de ces deux têtes de file du relèvement, constellent un ensemble

d'acteurs opérationnels ayant des rôles importants, ainsi que des organes consultatifs tout aussi importants dans le mécanisme institutionnel du relèvement aux inondations. Le mécanisme institutionnel du relèvement est bâti sur une architecture étagée qui favorise une claire distribution des rôles, une intégration des responsabilités et une fluidité/flexibilité de l'organisation institutionnelle. Enfin, une analyse des capacités humaines, techniques et logistique des différents acteurs depuis le niveau central jusqu'au niveau local a permis d'identifier les besoins essentiels et de proposer des stratégies de mobilisation ou renforcement des capacités.

En ce qui concerne le financement du relèvement, cet exercice de planification a permis de repréciser les besoins de financement (18,5 milliards de Fcfa), d'identifier les dépenses déjà exécutées par l'Etat et les partenaires (2,5 milliards de Fcfa), de dégager le gap de financement à rechercher (16 milliards de Fcfa) et de cibler les ressources internes mobilisables (3,4 milliards de Fcfa). En termes de priorisation des interventions, les fonds seront prioritairement orientés vers les secteurs les plus affectés et les plus impactant pour une solution durable des phénomènes d'inondation dans le district, à savoir le secteur de l'assainissement avec les travaux d'infrastructure de drainage des eaux pluviales, de gestion des déchets solides.

Pour la prise en charge du gap de financement, plusieurs sources de financement internes et externes ont été analysées.

Au plan interne, il s'agit de plusieurs fonds existant au niveau central dans les secteurs exposés aux risques naturels, climatiques ou humanitaires mais ceux-ci sont plutôt destinés à des interventions d'urgence et de relèvement précoce. Ces fonds ont été retracés dans le budget de l'Etat, de même que les programmes sectoriels phares en cours dans les secteurs touchés. Il faudrait, dès lors, faire le point sur l'état d'exécution de ces ressources internes et, éventuellement, réaffecter tout ou partie des reliquats aux interventions de relèvement dans ces secteurs. Les arrangements préconisés pour la mobilisation des fonds sont de trois ordres :

 soit à travers la mise en place du Fonds d'Urgence dont le projet de décret de création est dans le

- circuit d'approbation. A cet effet, il est recommandé de modifier le contenu du projet de texte pour y ajouter l'aspect relèvement au-delà de l'urgence.
- soit par la mise en place d'un Compte d'affectation spéciale qui regrouperait toutes les sources identifiées et garantirait la non-utilisation des fonds pour des activités en dehors du Cadre de Relèvement aux Inondations.
- Enfin, soit par la consolidation des crédits d'investissement destinés à la lutte contre les inondations au Ministère de l'Economie et des Finances, en y transférant les autres crédits provenant de la réaffectation budgétaire pour financer le relèvement.

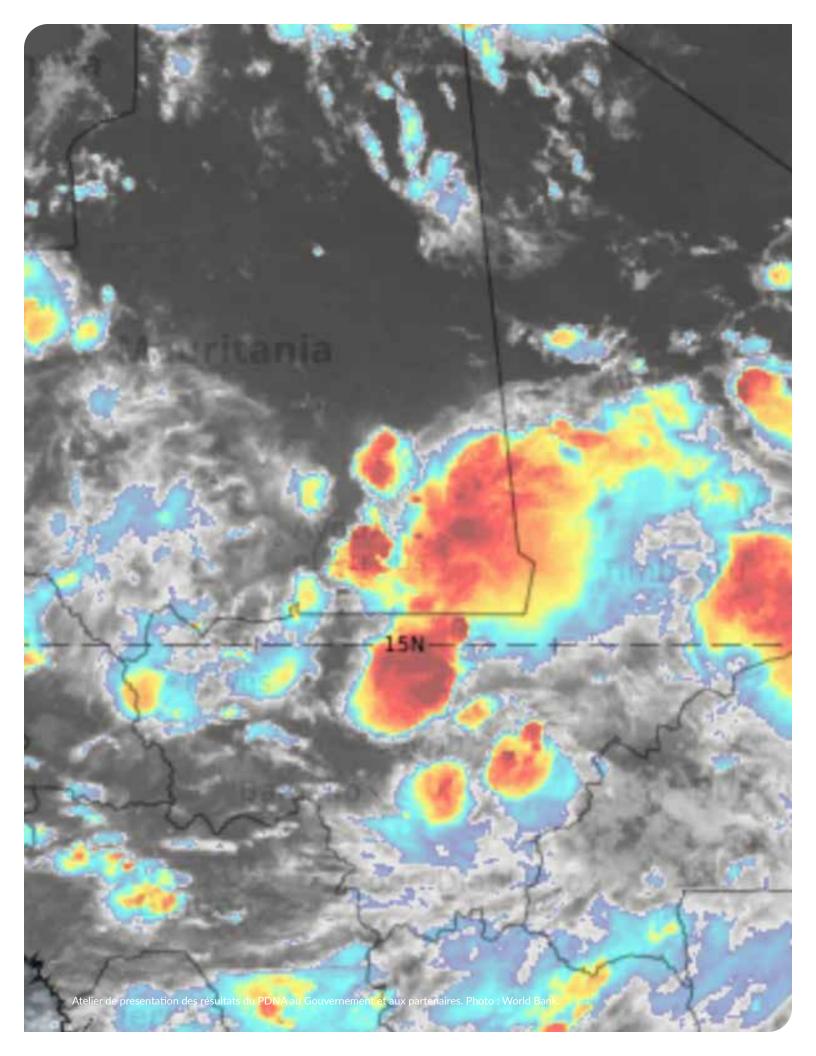
D'autres ressources internes pourraient être mobilisées par le gouvernement à travers le partenariat public privé, les contributions provenant de la solidarité des communautés ou de la diaspora malienne, les dons des pays amis, etc. Des mécanismes accélérés mais aussi transparents de passation des marchés et de décaissements rapides devraient être mises en place pour éviter que le processus de relèvement ne soit ralenti par de longues procédures administratives ou financières.

Au plan externe, les potentielles sources identifiées vont des projets de résilience en cours d'exécution ciblant le district de Bamako sur financement de différents bailleurs (FEM, PNUD, BM, UE, WMO, etc.). En outre, d'autres opportunités surement plus importantes s'offrent avec la préparation à partir de 2020 du 12ème Fonds Européen de Développement (FED 2021-2026) et du nouveau Cadre de Partenariat Stratégique avec la Banque Mondiale, mais aussi les possibilités offertes par la coopération bilatérale avec certains pays amis, ou multilatérale avec les organisations régionales (CEDEAO, UEMOA) et les Banques multilatérales de développement (BAD, BOAD, BID, etc.). Enfin, le DRF recommande de mettre en place et en œuvre des instruments variés de financement tels que les mécanismes d'assurance, les fonds de contingence et de relèvement, le Mécanisme de Réponse Immédiate (MRI), les composantes CERC, l'instrument de financement avec option de tirage différé en cas de catastrophe (Cat-DDO) de la Banque Mondiale), les mécanismes de protection sociale des plus vulnérables, la responsabilité sociétale des entreprises, etc.

Les mécanismes de mise en œuvre réussie du processus de relèvement incluent une parfaite organisation et coordination de tous les acteurs et ressources à mobiliser, mais aussi des dispositions dérogatoires aux règles ordinaires de passation des marchés et de décaissement des fonds, sans préjudice des mesures garantissant la transparence et la crédibilité du processus, et enfin un dispositif clair de suivi-évaluation et de communication.

Le document est clôturé par un ensemble de recommandations visant à consolider les acquis déjà engrangés et assurer une parfaite mise en œuvre du processus de relèvement à Bamako :

- 1. Améliorer le cadre règlementaire du Comité Interministériel ad-hoc pour la réponse d'urgence aux inondations pour le rendre permanent et élargir ses attributions au relèvement:
- 2. Doter la Plateforme nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophe de budget de fonctionnement pour lui garantir plus d'opérationnalité
- 3. Poursuivre la déconcentration de ces organes au niveau régional et local;
- 4. Intégrer l'Adaptation au Changement Climatique à la PNRRC conformément aux recommandations du Cadre d'Action de Sendai ;
- 5. Mettre en place des plans et fonds de contingence pour les principaux risques et un fond de relèvement aux catastrophes;
- 6. Mobiliser d'autres source de financements internes et externes:
- 7. Alléger les mécanismes de mobilisation et de décaissement (dépenses) en cas de réponse et relèvement aux catastrophes;
- 8. Mettre en place une stratégie de communication en cas de catastrophes;
- 9. Améliorer les mécanismes de suivi/évaluation pour les activités de relèvement
- 10. Prévoir des mécanismes de présélection et d'approvisionnement de longue durée (voir code des marchés)
- 11. Promouvoir l'utilisation de produits, de services et d'expertise locaux pour le relèvement.



### Introduction

e Mali est souvent confronté aux catastrophes résultant des aléas naturels (sécheresse, inondations, invasions \_acridiennes, épidémies et épizooties etc.).

Le fort degré d'exposition aux aléas naturels est dû à sa situation géographique et au climat. Une partie du pays est sahélienne et l'autre désertique. Le climat de type sahélien, tropical et sec, présente une grande variabilité. Il alterne périodes sèches et périodes pluvieuses.

Les conditions climatiques et les caractéristiques démographiques, sociales, économiques et culturelles exacerbent les vulnérabilités déjà existantes (crise politique, migration interne, insécurité alimentaire, besoins humanitaires, etc.).

Les deux grands fleuves Niger et Sénégal et leurs affluents constituent un important réseau hydrographique. Leurs crues font partie intégrante des facteurs causant des inondations.

Les inondations de la nuit du 15 au 16 mai 2019 dans le district de Bamako ont entraîné d'importants dommages et pertes dans 4 communes et plusieurs quartiers de la capitale.

Les effets enregistrés sont, entre autres, le décès de 16 personnes, 2 portés disparus et 2 blessés, 368 ménages affectés soit environ 2 500 personnes, 124 maisons détruites, 57 têtes de bétail et de volaille perdues, des parties de routes nationales, régionales et communales endommagées, des ponts et des écoles partiellement affectés. Certaines infrastructures communautaires ont également été atteintes à des degrés divers et portent encore les stigmates de la furie des eaux.

Après la gestion de la phase d'urgence, le Gouvernement, par la lettre n° 1645/MSPC-SG-OC-SMD du 7 juin 2019, a sollicité l'appui de la Banque mondiale pour la réalisation d'une évaluation rapide des dommages, des pertes et des besoins post-catastrophe ainsi que la formulation d'un plan ou cadre de relèvement.

Subséquemment, en juillet 2019, une équipe d'experts internationaux et nationaux a été mobilisée pour la réalisation de l'évaluation de la catastrophe. L'évaluation a porté sur 6 secteurs touchés (Logement et Urbanisme, Santé, Education, Eau et assainissement, Transport, Environnement et RRC), avec près de 5 milliards de Fcfa de dommages et pertes enregistrés et plus de 18 milliards de franc CFA de besoins de relèvement estimés.

En septembre 2019, la formulation d'un cadre de relèvement post-inondation a été conduite quasiment par la même équipe.

Le cadre est un programme opérationnel de relèvement post-catastrophe. Il présente la vision de relèvement du Gouvernement, les principes directeurs qui doivent gouverner ce relèvement et l'approche qui est utilisée pour mettre en œuvre les programmes, afin d'atteindre les résultats escomptés. Il a pour objectif de guider le gouvernement et les autres parties prenantes dans la priorisation des interventions et investissements pour répondre aux besoins à court, moyen et long terme identifiés lors de la phase d'élaboration du PDNA.

La formulation de ce cadre de relèvement a eu lieu du 20 septembre au 01 octobre 2019 à Bamako. Elle a nécessité la mobilisation de 31 experts locaux désignés par les différents Ministères, le Gouvernorat du District de Bamako et les Mairies de ladite ville. Ils ont bénéficié de l'appui de trois experts internationaux et d'un consultant local.

Cette équipe a été répartie en 6 groupes thématiques couvrant les secteurs suivants :

- le secteur social avec le Logement, l'Education et la Santé,
- > le secteur des infrastructures avec le Transport, l'Eau et l'Assainissement,
- les domaines transversaux avec l'Environnement et la Réduction des Risques de Catastrophes.

Les groupes de travail sectoriels ont procédé, dans un premier temps, à un recueil de données dans les différentes administrations et par la suite, sur la base des besoins de relèvement estimés lors de l'évaluation des dommages et pertes, élaboré leur rapport sectoriel.

Le présent rapport décrit dans sa première partie, le cadre de relèvement propice au contexte de Bamako et les modalités sa mise en œuvre. La deuxième partie est consacrée à la planification des activités des différents secteurs impactés.



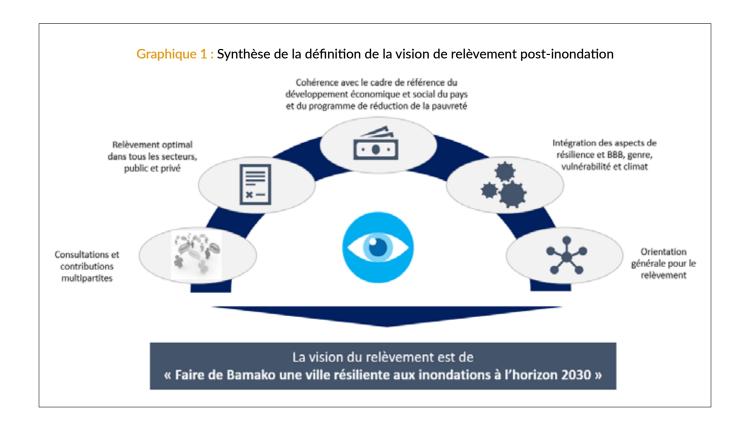
### Vision, principes et objectifs stratégiques

#### 1. Vision de relèvement

Les inondations urbaines de Bamako ne sont certes pas une catastrophe de grande ampleur sur le plan de l'étendue des dégâts matériels, mais les pertes humaines sont nombreuses (16) et les causes profondes très lourdes. Ces causes profondes appellent à des solutions durables qui garantissent un relèvement résilient. Dans ce cadre, et face aux enjeux actuels de sécurité et de développement du pays, le gouvernement du Mali a adopté une vision de relèvement à long terme qui est de « Faire de Bamako une ville résiliente aux inondations à l'horizon 2030 ». Celle-ci est une confirmation de la vision précédemment proposée dans la stratégie de relèvement du PDNA de juillet 2019. Cette vision est le fruit de consultations et de contributions multisectorielles et multipartites. Elle est en parfaite cohérence avec les cadres de référence du développement économique et social du Mali, favorise un relèvement optimal de tous les secteurs aussi bien publics que privés, intègre les dimensions de résilience, de reconstruire en mieux, du genre, du climat et des vulnérabilités quelconques. Cette vision fédératrice définit l'orientation générale ou la destination finale vers laquelle le processus de relèvement devra conduire à l'échéancier temporel choisi.

En effet, la résilience de Bamako aux inondations est un enjeu stratégique de développement durable au vu de sa configuration morphologique en cuvette, de son réseau hydrographique, de son relief accidenté, de son urbanisation rapide, de sa démographie croissante et de ses retards en planification urbaine, en investissements structurants de drainage et en gestion des déchets liquides et solides.

Cette vision corrobore, s'il en est encore besoin, la forte volonté politique du Gouvernement de traiter le mal par la racine et de mettre en œuvre des solutions durables de relèvement. Sa traduction en actes concrets passe inévitablement par l'adoption et l'appropriation par tous de solides principes directeurs qui gouvernent la mise en œuvre des activités de relèvement.



### 2. Principes directeurs du relèvement

En vue de réaliser la vision escomptée à l'horizon 2030, les principes directeurs discutés et approuvés par le gouvernement sont les suivants :

- L'application horizontale et verticale du principe de reconstruction en mieux (BBB) à tous les programmes sectoriels de relèvement. Ceci recouvre aussi bien les programmes infrastructurels que non structurels. La mise en œuvre de ce principe fondamental dans tous les programmes de relèvement contribuera à assoir de solides bases pour la résilience face aux inondations.
- L'intégration systématique de la réduction des risques de catastrophe dans toutes les interventions. Ceci passera par une analyse des risques apparents et sous-jacents, anciens et nouveaux dans les secteurs vulnérables. La prise en compte de ces risques dans les activités de relèvement fera éviter les mêmes effets lors des prochaines inondations.
- La coordination et la communication entre toutes les parties prenantes au relèvement. La mise en

œuvre des activités va mobiliser diverses catégories d'acteurs institutionnels et non institutionnels, nationaux et internationaux, prives et sociaux. Dans ce contexte, la coordination et la communication deviennent des outils importants pour le partage des informations et le suivi-évaluation à tous les niveaux

- La priorisation des interventions qui ciblent les groupes et localités les plus vulnérables, la continuité des services de base essentiels et l'intérêt général des communautés affectées ;
- Une démarche participative et inclusive qui ne laisse derrière aucun groupe ou individu concerné de près ou de loin;
- Le développement des capacités locales en matière de prévention et gestion des catastrophes et du relèvement;
- La promotion de la transparence et la reddition des comptes dans les programmes sectoriels de relèvement;
- **La sauvegarde environnementale** et la promotion d'activités de relèvement sobres en carbone.

Le graphique suivant résume les huit principes directeurs du processus de relèvement à Bamako.



La volonté politique du gouvernement et l'engagement de tous les acteurs devraient faciliter le respect de ces principes directeurs. Ceci garantirait la qualité de la mise en œuvre du DRF, et permettrait de bien identifier les actions prioritaires sectorielles, les financements existants et les gaps de financement à rechercher.

Pour ce faire, les principes directeurs définis par le Gouvernement devront être scrupuleusement appliqués et respectés par tous les acteurs.

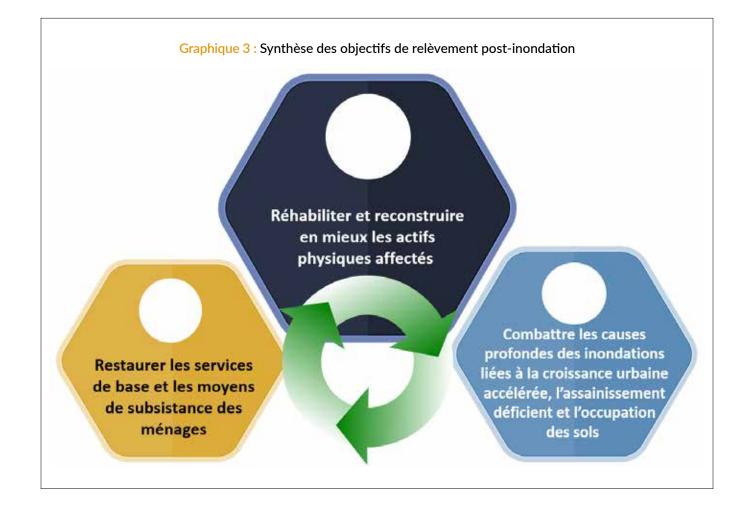
#### 3. Objectifs stratégiques de relèvement

Le relèvement post-inondation s'articulera autour de trois objectifs principaux:

Réhabiliter et reconstruire en mieux les actifs physiques affectés : il y a lieu de réparer ou reconstruire les logements et infrastructures physiques en respectant les normes de construction résiliente face aux aléas naturels. Cela suppose de ne pas reconstruire les risques d'inondation en mettant en place les mesures de prévention ou d'accompagnement qui s'imposent. Les communautés vivant dans des zones non aedificandi où des mesures structurelles de drainage ou de protection contre les crues seraient très couteuses devraient être déguerpies et recasées dans des sites moins exposés. Les infrastructures publiques telles que les écoles et les centres de santé les plus exposés devraient aussi être relocalisées dans des zones moins vulnérables. Toutes ces interventions requièrent de bons documents d'aménagement du territoire et de planification urbaine détaillés et rigoureusement appliqués.

Restaurer les services de base et les moyens de subsistance des ménages (eau et assainissement, santé, éducation, transport, énergie, etc.). Ceci impliquera notamment de réhabiliter et entretenir les systèmes d'assainissement, les collecteurs et caniveaux. La continuité des services publics d'éducation et de santé ne devrait souffrir d'aucune interruption. Le relèvement devrait favoriser la création d'opportunités économiques pour générer des revenus, notamment à travers la création d'emploi pour les populations vulnérables dans le cadre de programmes à haute intensité de maind'œuvre (HIMO), de programme « Cash for Work » ou « Food for Work », la promotion de l'utilisation de produits, de services et d'expertise locaux pour le relèvement.

Combattre les causes profondes des inondations liées à la croissance urbaine accélérée, l'assainissement déficient et l'occupation des sols : Les efforts porteront sur un approfondissement de la connaissance des risques apparents et sousjacents d'inondation, la mise en place de tous les outils de gestion des risques et des catastrophes, la mise en œuvre des mesures d'éradication des causes identifiées, et les campagnes de sensibilisation sur les risques, l'hygiène, l'assainissement, la gestion des déchets solides.



### Cadre politique pour le relèvement et la reconstruction

Pour élaborer et mettre en œuvre le plan de relèvement post catastrophe, il est fondamental d'identifier les politiques et les stratégies existantes qui pourront permettre de mettre en œuvre tous les programmes, projets et actions qui découleront du plan. Si ces politiques sont inexistantes ou incomplètes, il faudrait alors les mettre en place ou les compléter.

#### 1. Les politiques et stratégies de relèvement post-catastrophe existantes au Mali

Le Mali ne dispose pas actuellement d'une politique spécifique dédiée au relèvement ou à la gestion post-catastrophe. Au demeurant, certaines politiques ou stratégies sectorielles adressent des dimensions relatives à la gestion des catastrophes et au relèvement. Il s'agit notamment :

- de la Stratégie nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophe du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile élaborée en juin 2015. Elle est bâtie autour de la vision de contribuer au développement durable et à l'éradication de la pauvreté avec des populations et des communautés résilientes aux catastrophes. 1 Les cinq axes prioritaires de la Stratégie étaient choisis conformément au Cadre d'Action de Hyōgo:
  - Axe prioritaire 1 : Faire la RRC une priorité nationale avec l'intégration de la RRC dans les documents de politiques de développement et la mise en place d'un cadre institutionnel solide
  - Axe prioritaire 2 : Identifier, évaluer et surveiller les risques de catastrophes et renforcer les systèmes d'alerte précoce
  - Axe prioritaire 3 : Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de sûreté
  - Axe prioritaire 4 : Réduire les facteurs de risques sous-jacents
  - Axe prioritaire 5 : Renforcer la préparation face aux catastrophes pour une réponse efficace et un relèvement approprié à tous les niveaux.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le résumé de la Stratégie nationale de RRC de juin 2015 est joint en Annexe 1.

- Cependant, cette stratégie n'a pas été mise à jour pour se conformer au nouveau Cadre d'Action de Sendai. La place du relèvement dans la Stratégie RRC n'est pas suffisamment élaborée. Qui plus est, la Stratégie n'est pas assortie d'un plan d'action et d'un cadre de financement et de résultats bien précis. L'unique résultat escompté n'est pas conçu sur la base d'un indicateur chiffré objectivement mesurable.2
- de la Politique nationale pour la Protection de l'Environnement (PNPE) adoptée en 1998, qui a pour but de « garantir un environnement sain de développement durable par la prise en compte de la dimension environnementale dans la conception, la planification et la mise en œuvre des politiques, programmes et activités de développement ». Sa mise en œuvre vise spécifiquement les questions fondamentales qui concernent la lutte contre la désertification, la sécurité alimentaire, la prévention et la lutte contre les pollutions, et la lutte contre la pauvreté qui contribuent tous au développement socio-économique durable du Mali.
- de la Politique et la Stratégie nationale sur les Changements Climatiques de Juillet 2011 dotées d'un Plan d'Action national Climat 2012-2017 avec 8 Axes stratégiques, 148 actions proposées dont 60 pour des activités d'adaptation (soit 40%) et 30 pour des activités d'atténuation (soit 20%). L'orientation politique numéro 4 (OPN4) est relative à la réduction et gestion des risques et des catastrophes naturelles. L'orientation sectorielle pour le secteur des ressources en eau prévoit, entre autres, l'aménagement des berges des cours d'eau, la gestion des risques liés à l'eau par le renforcement du système d'alerte précoce existant pour mieux prévenir les dégâts dans les zones les plus exposées aux inondations, l'élaboration au niveau de toute zone à risque d'un plan d'évacuation des eaux, la construction de caniveaux pour l'évacuation des eaux de ruissellement dans toutes les zones sensibles. Un autre axe important de la politique nationale sur les changements climatiques est le renforcement du système d'alerte précoce existant ainsi que les mécanismes d'assurances risques sur les personnes et les biens pour la prévention et la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles,

- notamment la sécheresse, l'invasion acridienne, et les inondations.
- de la Politique nationale d'Assainissement élaborée en Février 2019 et dont les objectifs spécifiques s'articulent autour de la promotion d'un changement positif de comportement en matière d'hygiène et d'assainissement, l'amélioration de la gouvernance du sous-secteur par le renforcement du cadre institutionnel et juridique, de la décentralisation et la responsabilisation des acteurs (populations, secteur privé et société civile), l'amélioration de la gestion et la valorisation des eaux usées et excréta, des déchets solides, des déchets spéciaux, etc. Elle est aussi assortie de cinq (05) stratégies adressant les trois dimensions importantes de la gestion des déchets qui sont la collecte, l'évacuation et le traitement dans le contexte de la décentralisation et avec l'implication des. Au plan des réalisations, plus de 10 000 mètres linéaires de caniveaux ont été réalisés à Bamako, Kayes et Sikasso. Cependant, la gestion des déchets solides et liquides constitue un important défi. Un tiers des populations bénéficie d'un système d'assainissement d'eau en zones urbaines et 9% en zones rurales. Seuls 40% à 60% des déchets solides sont évacués vers des sites de dépôt, le reste s'accumulant dans des dépôts anarchiques. Le recyclage des déchets est informel et se limite aux métaux, à une partie des déchets organiques et à moins de 10 % du plastique utilisé. Il est noté un manque de moyens d'enlèvement et la gestion des déchets biomédicaux et industriels est inadéquate.
- de la Politique nationale de la Ville (PONAV) adoptée en février 2014. Elle gouverne la dynamique de l'urbanisation et ses liens avec le processus global de développement national et local. Elle vise à faire de la Ville malienne un espace agréable, sûr et prospère, moteur de son développement et de celui de son hinterland. En outre, elle organise l'aménagement urbain en plusieurs phases et apporte des réponses correspondant à l'ampleur des problèmes existants. Il s'agit plus spécifiquement de : (i) maitriser la croissance des villes, (ii) appuyer l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers précaires, (iii) faciliter l'accès au logement dans un cadre viabilisé pour un

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Résultat escompté : « la réduction substantielle des pertes en vies humaines et des dommages subis par les collectivités et le pays en biens sociaux, économiques et environnementaux dus aux catastrophes ».

plus grand nombre de personnes, (iv) appuyer la promotion des matériaux locaux de construction. L'Observatoire National de la Ville (ONAV) et la Cellule de Suivi de la Politique nationale de la Ville ont été créés à cet effet.

- de la Politique nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat (PNUH) et des Schémas Directeurs d'Urbanisme qui ont été élaborés pour améliorer les conditions de vie des populations et assurer un développement durable des centres urbains. Des études ont été réalisées portant sur l'amélioration des quartiers spontanés des villes de Bamako, Kayes, Nioro, Kita, Koulikoro, Dioïla, Sikasso, Kadiolo, Ségou et Mopti. Les études sur les profils urbains des villes de Bamako, Kayes, Sikasso, Koutiala, Ségou, Koulikoro, Bandiagara, Bafoulabé, Doïla et Bla, ont également été réalisées. Plusieurs programmes de logements sociaux ont été mis en œuvre. En 2016, 270 logements ont été réalisés dans les régions sur financement de l'Etat, 2721 logements sociaux en Partenariat Public-Privé (PPP), 2474 logements sociaux par les Coopératives d'Habitat bénéficiaires de l'appui du Gouvernement. Trente (30) logements tests ont été construits en matériaux locaux de construction.3
- des Plans national, régionaux et locaux relatifs à la Prévention des Calamités et à l'Organisation des Secours dont l'élaboration a été entamée par la DGPC, dans le cadre de son projet d'appui PRECARICA4, et le processus de développement de ces Plans se poursuit actuellement. Le Plan d'action national permettra notamment d'avoir une vue d'ensemble des activités de coordination. de suivi/évaluation de l'état de la réduction des risques de catastrophes (RRC) du pays et définira la stratégie d'intégration de la RRC dans les stratégies d'adaptation aux changements climatiques et dans les programmes et projets de développement.
- Enfin, de la **politique de décentralisation** consacrée par le Code des Collectivités territoriales du Mali5 qui, en son article 22, fixe les attributions du Conseil communal. Celles liées de près ou de loin à la gestion des catastrophes sont :

- Schéma d'aménagement du territoire communal en cohérence avec celui du Cercle
- la création et la gestion des équipements collectifs d'intérêt communal dans 10 domaines concernant, entre autres, la santé, l'hygiène publique et l'assainissement, les infrastructures routières et de communication classées dans le domaine communal, le transport public et les plans de circulation, l'eau et l'énergie.
- la gestion du domaine d'intérêt communal, v compris, entre autres, la lutte contre les pollutions et les nuisances, les plans d'occupation du sol et les opérations d'aménagement de l'espace communal, la gestion foncière.

A ceux-ci s'ajoutent d'autres stratégies ou plans plus ou moins pertinents pour le cadre politique de relèvement, tels que le Plan d'Action national pour l'Adaptation (PANA), la Stratégie nationale de communication sur la prévention et la gestion des risques de catastrophes (en cours de préparation), les politiques nationales sur l'aménagement du territoire, le genre et la protection sociale.

Le cadre politique phare au niveau national est le Cadre stratégique pour la Relance économique et le Développement durable (CREDD) 2019-2023 qui constitue la référence de base pour toutes les politiques publiques au Mali. L'axe stratégique 4 du CREDD couvre les aspects relatifs à la résilience au changement climatique avec un objectif stratégique intitulé « Renforcer les capacités de prévention et de gestion des risques et des catastrophes naturels ».

Parmi les effets ou impacts recherchés dans la mise en œuvre de cet axe 4, figurent des actions qui peuvent avoir des incidences directes dans la prévention, la réponse et le relèvement contre les inondations. Nous pouvons citer, entre autres :

- La gestion des déchets en milieu urbain et la maitrise des pollutions et nuisances;
- La préservation de la vie et des biens des populations contre les risques et les catastrophes liées aux aléas naturels, avec notamment l'intégration de la RRC

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet Hydromet

<sup>4 «</sup> Projet de Renforcement des Capacités nationales en vue de Réduire les Risques de Catastrophes » cofinancé par le Gouvernement, le PNUD, DANIDA et le FFM.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Loi n° 2017-051 du 02 octobre 2017 portant code des collectivités territoriales

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Politique Nationale Genre (PNG) en 2010

dans les Plans de développement économique et social des collectivités territoriales, l'amélioration des prévisions météorologiques;

 Le renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes. Les besoins cumulés de financement pour la mise en œuvre du CREDD s'élèvent à un montant total d'environ 15 000 milliards de FCFA. Le scenario optimiste des allocations budgétaires de 2019 à 2023 prévoit pour l'axe 4 les montants suivants :

Tableau 1 : Scénario optimiste des allocations budgétaires suivant les axes du CREDD (en milliards de FCFA)<sup>7</sup>

AXES STRATEGIQUES DU CREDD	2019	2020	2021	2022	2023	Total	Moyenne annuelle
Axe 1 : Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance	469,8	544	593,8	649,1	705,2	2 961,9	592,4
Axe 2 : Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble	396,2	467,5	514,4	553	598,9	2530	506,0
Axe 3 : Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie	730,8	852,3	926,9	1 005,1	1 102,4	4 617,5	923,5
Axe 4 : Protection de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique	53,4	62,3	68	73,8	80,5	338,0	67,6
Axe 5 : Développement du capital humain	618,4	719,3	774	840,1	921,3	3 873,1	774,62
Dette (intérêt uniquement)	141,8	141,9	154	165,4	179,6	782,7	156,5
Total général	2 410,4	2 787,2	3 031,1	3 286,5	3 587,9	15 103,1	3 020,6

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Source: CREDD 2019-2023, p. 108

L'axe stratégique 4 nécessiterait un montant total de 338,0 milliards de FCFA en cinq ans, soit une moyenne annuelle de 67,6 milliards de F CFA et 2,2% des dépenses totales.

### Améliorations du cadre politique pour le relèvement aux catastrophes

Au vu des stratégies et politiques existantes et ci-dessus mentionnées, il ressort que le cadre politique du Mali est assez bien fourni. Au demeurant, les documents existants ne font, tout au plus, qu'effleurer la problématique du relèvement sans entrer dans les détails. Le document politique phare qu'est le CREDD insiste beaucoup plus sur la résilience au changement climatique et la protection de l'environnement. Le relèvement aux catastrophes y est absent. Il y va de même que la stratégie de réduction des risques de catastrophes qui n'est pas suffisamment détaillée et non pourvue de cadre logique de financement et de résultats.

Dès lors, le cadre politique comporte des gaps importants qu'il convient de combler pour son amélioration. Il serait important de rassembler les éléments éparpillés dans les stratégies sectorielles actuelles pour bâtir une véritable politique de relèvement aux catastrophes qui embrasse de manière holistique et programmatique tous les aspects d'une politique de relèvement. L'amélioration du cadre politique passerait par la mise à jour de la Stratégie de RRC conformément aux engagements de Sendai en y incluant de manière visible et pratique les aspects liés au relèvement et en promouvant les dimensions inclusion, consultations / participation, communication, transparence et résilience aux catastrophes.

La stratégie mise à jour devrait être sous-tendue par une approche programmatique qui favorise une meilleure cohérence des principes et impératifs politiques, une harmonisation renforcée des résultats et des impacts sectoriels, une priorisation judicieuse des activités, le renforcement des interventions de relèvement gouvernementales et non gouvernementales, une amélioration du suivi-évaluation des programmes.

#### 2. Le cadre légal et règlementaire du relèvement

Au Mali, la législation et la règlementation en matière de prévention et de gestion des catastrophes sont gouvernées par un certain nombre de textes à maturité variée. Certains sont déjà adoptés et entrés en vigueur tandis que d'autres sont juste élaborés et soumis à l'approbation des autorités. Il s'agit notamment :

- du décret n° 2016-0974/P-RM 27 décembre 2016 portant création, organisation, attributions, et modalités de fonctionnement de la Plateforme nationale pour la Prévention et la Gestion des Risques de Catastrophes;
- de l'ordonnance n° 00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code domanial et foncier;
- de la loi n° 01-077 du 18 juillet 2001, modifiée par la loi n°2017-038 du 14 juillet 2017 fixant les règles générales de la construction et ses décrets d'application;
- de la loi n° 02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'urbanisme et ses décrets d'application;
- de la Loi nº 2017-051 du 02 octobre 2017 portant code des collectivités territoriales et du décret n° 2018-0659/P-RM du 08 août 2018 fixant le détail des compétences transférées de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'urbanisme et de construction.
- du décret n° 2015-0889/P-RM du 31 Décembre 2015 déterminant le plan d'organisation des secours au Mali (plan ORSEC).
- de la loi n°2018-062 du 5 novembre 2018 portant modification de la loi n°2011-036 du 15 juillet 2011 relative aux ressources fiscales des communes, des cercles et des régions ;
- de la loi n°2018-072 du 21 décembre 2018 portant loi de finances pour l'exercice 2019.

D'autres législations et réglementations sectorielles déjà existantes sont aussi pertinentes pour encadrer les interventions de relèvement au niveau sectoriel et local. On peut énumérer sans être exhaustif :

- la loi nº 01-020/ AN-RM du 30 mai 2001 relative aux pollutions et aux nuisances;
- la loi n° 02- 006/AN-RM du 31 janvier 2002 portant Code de l'eau :
- la loi nº 96-050/AN-RM portant principes de constitution et de gestion du domaine des collectivités territoriales:
- le décret n° 01-394/P-RM du 06 septembre 2001 fixant les modalités de gestion des déchets solides;
- le décret n° 01-395/PRM du 06 septembre 2001 fixant les modalités de gestion des eaux usées et des gadoues;
- le décret n° 2018-0991/P-RM du 31 décembre 2018 relatif à l'étude et à la notice d'impact environnemental et social;
- le décret n° 2018-0992/P-RM du 31 décembre 2018 fixant les règles et les modalités relatives à l'évaluation environnementale stratégique ;
- le décret n° 2018-0993/P-RM du 31 décembre 2018 fixant les conditions d'exécution de l'audit environnemental.

En outre, d'autres projets de textes importants sont en cours d'élaboration. Il s'agit :

- du projet de décret portant code d'alerte.
- du projet de décret portant création d'un fonds d'urgence.

Cependant, malgré l'existence de tous ces instruments légaux et règlementaires au Mali, il n'y a pas encore de loi spécifique qui traite de la gestion des risques et catastrophes de manière générale et sectorielle, y compris les aspects du relèvement (reconstruction et réhabilitation post catastrophe). La préparation et la promulgation d'un tel instrument juridique permettrait au Mali de bien encadrer les aspects légaux et réglementaires de la GRC en général, du relèvement post-catastrophe en particulier. Une loi sur la GRC serait un complément efficient de la politique et de la stratégie GRC en donnant force légale (probante et durable) aux éléments constitutifs du dispositif de gestion des catastrophes et du relèvement.



### Le cadre institutionnel du relèvement aux inondations

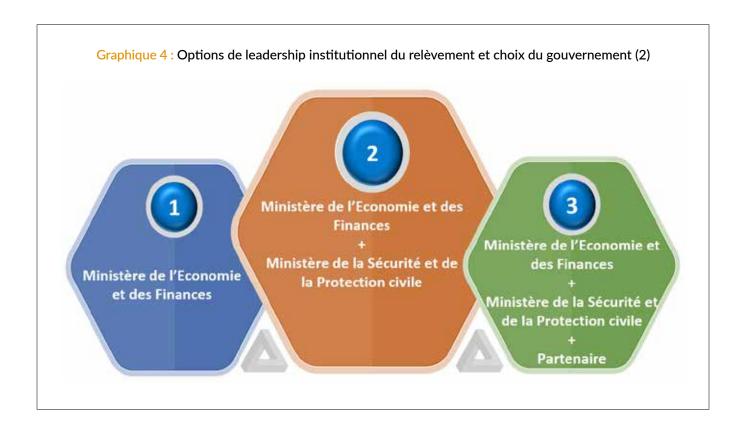
Le Mali dispose de mécanismes institutionnels traditionnels pour la prévention et la réponse aux catastrophes. Les mécanismes existants incluent la plupart des acteurs gouvernementaux et certains autres partenaires sous la coordination du Ministère chargé de la Sécurité et de la Protection Civile.

#### 1. Le leadership institutionnel du relèvement

Dans le cadre de la gestion stratégique et opérationnelle du relèvement aux inondations de 2019, les trois schémas institutionnels suivants ont été présentés au Gouvernement du Mali lors des consultations pour l'élaboration du présent DRF:

- une gestion monocéphale assurée par le Ministère de l'Economie et des Finances : c'est une option qui met l'accent sur le rôle éminemment stratégique que ce Ministère pourrait jouer dans la mobilisation et la mise en œuvre des financements internes et externes destinés au relèvement.
- une gestion bicéphale assurée par le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de la Sécurité et de la Protection civile: cette option capitalise à la fois les rôles stratégiques du MEF et opérationnels du MSPC. Elle a l'avantage de favoriser une répartition judicieuse des responsabilités entre deux chefs de file, dans le respect strict des domaines régaliens de compétence de chaque institution.
- une gestion tricéphale assurée par le Ministère de l'Economie et des Finances plus le Ministère de la Sécurité et de la Protection civile et un représentant des partenaires techniques et financiers contribuant au processus de relèvement. Cette option a l'avantage de renforcer la transparence du processus et de faciliter la coordination avec les partenaires techniques et financiers.

Sur ces trois options proposées, le gouvernement a choisi la deuxième, c'est-à-dire l'option bicéphale avec le Ministère



de l'Economie et des Finances et le Ministère de la Sécurité et de la Protection civile qui, sous l'autorité du Premier Ministre, seront chargés d'assurer une gestion partagée et efficace du processus de relèvement.

Autour de ces deux têtes de file du relèvement, constellent un ensemble d'acteurs opérationnels ayant des rôles importants, ainsi que des organes consultatifs tout aussi importants dans le mécanisme institutionnel du relèvement aux inondations.

#### 2. Les acteurs opérationnels

Finances: Il est responsable, au niveau stratégique, de la mobilisation des ressources, du contrôle des passations de marchés en plus de ses rôles régaliens qui sont, entre autres, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique économique, financière et monétaire de l'Etat. Il coordonne l'ensemble des programmes de réforme économique et veille notamment à assurer la cohérence des politiques budgétaires et monétaires. Il œuvre à réunir les conditions favorables à la croissance et au retour des équilibres fondamentaux. Les deux entités opérationnelles clés dans ce Ministère sont la

Direction nationale du Développement et de la Planification qui devrait veiller à la prise en compte des activités de relèvement retenues dans les plans et programmes sectoriels et nationaux et la Direction du Budget qui aura un rôle central dans la mobilisation et la gestion des financements du relèvement.

- Protection Civile (MSPC) à travers la Direction Générale de la Protection Civile (la DGPC). Le Ministre assure le leadership en matière de protection civile, fixe les grandes orientations et prend les décisions durant tout le processus de relèvement. La DGPC est créée par ordonnance no 026/P-RM du 27 août 1998 et a pour mission, entre autres, de coordonner les actions de prévention et de secours, d'élaborer et de mettre en œuvre les plans de gestion des sinistres, de coordonner et contrôler les actions de secours des services chargés d'exécuter la politique nationale en matière de protection civile.
- Le Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales qui, aux termes du décret n° 2016-0574/P-RM du 08 août 2016 fixant les attributions spécifiques des membres du gouvernement, prépare et met en œuvre la politique

nationale dans les domaines de l'administration du territoire. A ce titre, il est compétent pour coordonner et suivre les activités de relèvement au niveau régional et local.

- Le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Logement social chef de file du relèvement du secteur Logement. Ce Ministère abrite différents services et agences rattachés qui devront jouer un rôle clé dans les opérations de relèvement :
  - La Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat : Elle a été créée par l'ordonnance n° 01-015/P-RM du 27 février 2001, ratifiée par la loi n°01-035 du 04 juin 2011 et organisée par le décret n°2014-008/P-RM du 19 février 2014. Elle a pour mission d'élaborer la politique nationale en matière d'urbanisme, de construction, d'habitat et d'assurer coordination des services régionaux, subrégionaux, des services rattachés et des organismes professionnels.
  - L'Office Malien de l'Habitat (OMH) : il est un Etablissement Public à caractère administratif qui a pour mission de i) soutenir la promotion et la vulgarisation des matériaux locaux de construction à travers la participation au financement de la recherche, ii) participer au capital de toute société ou agence intervenant dans le domaine de l'habitat, iii) participer au financement des infrastructures et équipements de base retenus dans le cadre d'opérations immobilières à caractère socio-économique conformément aux dispositions de la Stratégie nationale du Logement. L'Office Malien de l'Habitat a déjà réalisé plus de 15 000 logements sur l'ensemble du territoire depuis sa création en 1996. D'autres programmes sont également en cours de réalisation.
  - L'Observatoire national des Villes créé par l'ordonnance n° 2016-004/P-RM du 15 février 2016. Il a pour mission d'entreprendre des études et des recherches dans le domaine du développement urbain durable et d'assurer la diffusion de leurs résultats en vue d'améliorer

- la maîtrise de la croissance harmonieuse des villes.
- La Cellule de Suivi de la Politique nationale de la Ville mise sur pied par le décret n° 2015-373 /PM-RM du 22 mai 2015 qui est chargée, entre autres, de collecter, de rassembler, d'actualiser et d'assurer la diffusion de toutes informations et ressources relatives à l'atteinte des objectifs de la Politique nationale de la Ville, et de définir les projets prioritaires d'investissements, de communication et de renforcement des capacités institutionnelles des Villes du Mali.
- Le Projet « Villes sans Bidonvilles » : c'est un projet national d'amélioration et de résorption de l'habitat spontané. Ses règles de fonctionnement sont fixées par le Décret n° 2018-0909/P-RM du 27 décembre 2018. Il comprend un Comité de pilotage, un Comité technique de suivi et une Cellule de coordination du Projet.
- Les Ordres professionnels (Ingénieurs Conseils, Architectes, Urbanistes, etc.)8 qui ont un rôle important à jouer dans les études d'ingénierie ou d'impact, l'élaboration des plans d'urbanisme ou d'aménagement, la conception technique des ouvrages, l'assistance à la maitrise d'ouvrage, les contrôles techniques, etc.
- Les autres organisations de la société civile telles que l'Association des Promoteurs Immobiliers9, l'Organisation patronale des Entrepreneurs du Bâtiment et Travaux Publics on également un rôle de participation à jouer dans la défense des intérêts de leurs organisations et des populations sinistrées ou vulnérables.
- Le Centre national de Recherche et d'Expérimentation en BTP pourrait également être mis à contribution pour l'expérimentation et l'utilisation de produits locaux pour la reconstruction des logements et infrastructures affectés.
- Le Ministère de l'Education nationale compétent pour gérer le processus de relèvement dans ce secteur. Son cadre institutionnel implique

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Loi nº 97-028/du 20 mai 1997 régissant la profession d'Ingénieur-Conseil dans les domaines du bâtiment, des travaux publics et des travaux particuliers

Loi nº 89 -17/AN-RM du 1er Mars 1989 portant organisation de la profession d'architecte Loi n°97-025/ du 20 mai 1997 qui régit la profession d'urbanisme

<sup>9</sup> Loi nº 2018 - 056/du 11 juillet 2018 portant modification de la loi Nº 99-040 du 04 août 1999 régissant la promotion immobilière

l'administration centrale, les collectivités territoriales et les communautés organisées autour des associations des parents d'élèves et des comités de gestion scolaire (CGS)<sup>10</sup>. Beaucoup d'acteurs dans ce secteur peuvent être mis à contribution dans le cadre du renforcement de la résilience des écoles aux inondation. Il s'agit des Centres d'animation pédagogique (CAP), des Académie d'enseignement (AE), des Cellules d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration de l'Education (CADDE) et des partenaires technique et financier du secteur.

#### Le Ministère de la Santé et des Affaires sociales : il est le chef de file du cadre institutionnel de relèvement du secteur de la santé. Il a pour mission de préparer et mettre en œuvre la politique nationale du Mali en matière de santé. A ce titre, il est chargé de maintenir et d'améliorer l'état de santé de tous les maliens en assurant une couverture sanitaire et la qualité des soins de santé. En matière de gestion des urgences et catastrophes, il est créé par décret n° 97-212/PM-RM du 10 juillet 1997 auprès du Ministre de la Santé et des Affaires sociales un Comité permanent de gestion des épidémies dont le secrétariat est assuré par la Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique. Ce comité de gestion des épidémies élabore les drafts de plan de riposte soumis au Ministre pour validation. Le mécanisme institutionnel de gestion du secteur de la santé est articulé autour du Ministère de la Santé, des Affaires sociales et celui du Développement social et des actions humanitaires. Les interventions seront mises en œuvre par leurs services rattaches compétents, en l'occurrence :

- la Direction de la Pharmacie et du Médicament,
- l'Institut national de la Santé, qui coordonne les recherches en cas d'épidémie ou de pandémie
- le Laboratoire national de la Santé, qui procédera à l'analyse microbiologique des échantillons
- le Centre national d'Information, d'Education et Communication pour la Santé qui assure la communication interne et externe
- le Programme national de Lutte contre le Paludisme qui va contribuer à diminuer la mortalité et la morbidité liée au paludisme à travers des distributions de moustiquaires Imprégnées d'Insecticide de Longue Durée

- (MIILD) et des produits pharmaceutiques aux enfants de 0 à 5 ans et aux femmes enceintes,
- la Pharmacie populaire du Mali<sup>11</sup> qui assurera la disponibilité des médicaments afin de soulager les populations affectées par les maladies
- la Direction nationale du Développement social<sup>12</sup> dont la mission est l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de solidarité et d'action humanitaire. A cet effet, elle intervient dans la coordination des actions humanitaire telles que le relogement des familles, la prise en charge alimentaire, le soutien économique, etc.
- la Direction nationale des Services vétérinaires pour la surveillance des maladies à potentiel zoonotique;
- ainsi que les partenaires bi et multilatéraux du secteur tels que : l'OMS, l'UNICEF, la Banque Mondiale, la FAO, le PAM, CDC, USAID, CRS, Fondation Mérieux, Centre d'Infectiologie Charles Mérieux (CICM), etc.
- Le Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable :
  Le cadre institutionnel de gestion du secteur de l'assainissement est articulé autour du Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable, chef de file et comprend en outre le Ministère de l'Equipement et du Désenclavement, le Ministère de l'urbanisme et de l'habitat, le Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau, et le Ministère de la Santé. Les services opérationnels les plus importants sont :
  - l'Agence pour l'Environnement et le Développement durable (AEDD),
  - la Direction nationale de la Conservation de la Nature (DNCN),
  - la Direction nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN),
  - le Secrétariat Technique Permanent (STP/CIQE) chargé des questions environnementales et l'Agence du Bassin du Fleuve Niger (ABFN).
  - la Direction Nationale de l'Assainissement qui est, entre autres, chargée de l'assainissement, de l'élaboration et de la mise en œuvre des normes nationales en matière d'assainissement, de pollution et de nuisances;

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Arrêté no 2011-3370/MEALN-SG du 16 août 2011

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Créée par décret no 93-240 PRM du 11 juin 1993

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Créée par ordonnance 00-062 PRM du 29 septembre 2000

- la Direction nationale de la Santé (DNS) qui a comme mission l'hygiène publique et la salubrité lui est attribuée d'où sa responsabilité dans la gestion des risques sanitaires liés à l'eau (maladies hydriques...).
- la Direction nationale de l'Hydraulique qui est responsable de l'évaluation des programmes et projets de réalisation d'infrastructures ou d'aménagements hydrauliques et de la réduction des risques d'inondation, entre autres
- l'Agence nationale de la Météorologie (MALI-METEO) qui est l'organisme phare fournisseur de données de prévisions hydrométéorologiques importantes pour la prévention et la gestion des inondations
- Le secteur privé intervenant dans le domaine de la gestion des déchets liquides et solides, avec un manque d'organisation des acteurs, le coût élevé du service en matière d'assainissement et une demande faible de la part des populations qui préfèrent recourir à des branchements clandestins sur les canalisations d'eau pluviales et autres méthodes sauvages d'évacuation des eaux usées.
- la société civile : il existe des Associations, ONG, GIE (Groupement d'Intérêt Economique) et autres organisations communautaires de base opérant dans le domaine de la gestion de l'Eau et de l'Assainissement. Ces acteurs interviennent dans la sensibilisation des populations aux risques et bonnes pratiques en matière de gestion de l'Eau et de l'Assainissement. Certains GIE interviennent dans la collecte des déchets solides.
- Le Ministères de l'Equipement et **Infrastructures**: le relèvement du secteur Transport est placé sous la coordination de ce Ministère, à travers
  - la Direction nationale des Transports terrestres, maritimes et fluviaux (DNTTMF), créée par la loi n° 05-027/AN-RM du 06 juin 2005
  - la Direction nationale des Routes (DNR), créée par la loi nº 05-041 du 22 juillet 2005, qui assure la maîtrise d'ouvrage du patrimoine routier de l'Etat. A ce titre elle exerce la mission

- de gestion du réseau routier, de planification des investissements et de programmation des travaux.
- la Direction générale de l'Autorité routière qui, conformément aux dispositions de la loi 2000-051 du 04 aout 2000, administre les fonds destinés à l'entretien du réseau routier, y compris les voies urbaines aménagées et de contribuer à l'amélioration de la gestion du réseau routier. Ces fonds proviennent du recouvrement des différentes redevances d'usage routier (sur les produits pétroliers, la charge à l'essieu, le péage) ainsi que d'autres sources diverses (prêts, subventions, dons et legs, etc.).
- l'Agence d'Exécution des travaux d'entretien outiers (AGEROUTE) qui est l'un des principaux bras opérationnels du secteur
- Autres structures
- Enfin. privées les organisations des professionnels du secteur, à savoir le Conseil Malien des Transporteurs routiers (CMTR) et le Conseil Malien des Chargeurs (CMC) qui doivent être des interlocuteurs valables du secteur public et inclus dans le processus de relèvement sectoriel.
- les collectivités territoriales à qui les textes sur la décentralisation<sup>13</sup> confèrent de larges compétences, notamment dans les domaines de l'hydraulique, de l'hygiène et de l'assainissement.

A ceux-là, s'ajoutent les représentants des ONG, des agences du Système des Nations Unies (SNU), les partenaires au développement qui s'engagent dans les programmes de relèvement.

### 3. Les organes consultatifs

Au niveau consultatif, les mécanismes phares de consultation et de coordination sont :

- La Plateforme nationale de RRC créée par le décret n° 2016-0974/P-RM du 27 décembre 2016 et qui est chargée:
  - de veiller à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes;

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Lois nº 95-034 du 12 avril 1995 portant code des collectivités territoriales et nº 96-050 du 16 octobre 1996 portant principe de constitution et de gestion du domaine des collectivités territoriales

- de soutenir l'intégration durable de la dimension prévention et réduction des risques de catastrophes les politiques de bonne gouvernance, stratégies, plans de développement, et les programmes de réduction de la pauvreté;
- de valider tous les projets et programmes nationaux dans le domaine de la prévention et réduction des risques de catastrophes;
- de promouvoir la collaboration entre toutes les structures intervenant dans le domaine des risques de catastrophes ;
- de faciliter la mobilisation des ressources nécessaires aux programmes et projets de réduction des risques et à la reconstruction après les catastrophes;
- de formuler des recommandations, suggestions et conseils utiles sur toutes les questions relatives au bon fonctionnement de la plateforme.
- Le Comité interministériel de gestion des crises et catastrophes créé par le décret no 2015-0889/P-RM du 31 décembre 2015 déterminant le plan d'organisation des secours au Mali (plan ORSEC). Ces attributions sont définies par le décret no 2017-0798/PM-RM du 19 septembre 2017 qui, en son article 3, stipule que le Comité est chargé:
  - d'organiser et de coordonner la gestion interministérielle des crises ou catastrophes ;
  - de déclarer l'état de crises ou catastrophes communale, locale, régionale ou nationale ;
  - de pourvoir en moyen humains, matériels, sanitaires et alimentaires :
  - de valider les différentes réquisitions et d'approuver les prestations effectuées ;
  - de programmer et de valider les exercices de simulation interministériels ;
  - de produire le rapport d'intervention en cas de crise ou catastrophe ;
  - d'analyser les informations pertinentes d'ordre sécuritaire, sociale, économique y compris les réactions et les prises de position au plan international ayant des répercussions sur la situation nationale :
  - de solliciter les appuis nationaux et internationaux.

- Le Comité interministériel de coordination du secteur Eau et Assainissement, créé par décret n°95-447/PM-RM du 27 décembre 1995. Ce comité a été doté par arrêté ministériel d'octobre 1996, de deux commissions « Gestion des Eaux » et « Environnement et Santé », qui ne sont pas opérationnelles.
- Le Comité technique ad-hoc créé à la suite des inondations du 16 mai 2019 par le Décret n° 2019-0543/PM-RM du 25 juillet 2019. Il a pour mission le suivi du programme d'urgence de prévention des risques et catastrophe. Ce comité ad-hoc regroupe douze départements ministériels et les représentants de Cellules de la Primature (la Cellule économique et financière, la Cellule de Développement des Infrastructures et des Industries, la Cellule de Développement Social et la Cellule de Développement rural, Environnement et Assainissement). Ce comité a élaboré un programme d'urgence contre les risques d'inondation. Au demeurant, les actions réalisées sur le terrain sont très timides, faute de financement.

Au niveau régional, la CEDEAO et l'UEMOA ont également des rôles importants à jouer.

### 4. Arrangements institutionnels pour le relèvement

Le mécanisme institutionnel de mise en œuvre du processus de relèvement va principalement s'appuyer sur les organes existants au niveau de l'Etat à travers les Ministères sectoriels, le Gouverneur du District de Bamako, les Maires, les services déconcentrés et décentralisés, mais aussi sur les agences nationales et internationales, les ONG, les associations et groupements féminins à la base. La mobilisation de tous ces acteurs va nécessiter un ensemble de procédures, de rôles et de responsabilités contribuant tous à l'atteinte des objectifs de relèvement.

Le mécanisme proposé est bâti sur une architecture étagée qui favorise une claire distribution des rôles, une intégration des responsabilités et une fluidité/ flexibilité de l'organisation institutionnelle.

Le palier supérieur de cette structure est occupé par les deux leaders stratégiques ou champions du relèvement, à savoir les Ministres chargés de l'Economie et des Finances et de la Protection civile. C'est le niveau de déclinaison de la vision, de choix des orientations stratégiques, d'approbation des propositions venant des niveaux inférieurs, de prise des décisions majeures et de compte-rendu au Premier Ministre et au Président de la République. C'est également le lieu de mobilisation des financements internes et externes destinés au relèvement.

Le second niveau est celui des Ministres sectoriels qui ont les rôles et responsabilités de premier plan dans la planification, l'impulsion, la coordination, le suiviévaluation et la communication sur le contenu et les réalisations des secteurs dans le relèvement. C'est à ce niveau que les activités sectorielles proposées sont validées et priorisées. Ils établissent aussi les rapports sectoriels à soumettre au palier supérieur pour rendre compte de l'évolution des programmes de relèvement.

Le troisième palier est celui de la mise en œuvre opérationnelle au niveau central avec les Directions techniques et les services centraux. Les mécanismes de coordination horizontale ou intersectorielle sont mis en œuvre à travers les comités ou commission décrits cidessus, notamment le Comité interministériel de gestion des crises et catastrophes. La Direction Générale de la Protection Civile, en tant que Secrétariat Permanent dudit Comité jouera un rôle crucial dans la coordination opérationnelle et intersectorielle des programmes de relèvement. Ce palier procède aux opérations de reconstruction, réhabilitation, restauration des services au niveau central et en retour, il effectue aussi les évaluations des actions menées par la base, fait les synthèses des rapports et des réclamations et propose des solutions au palier ministériel supérieur.

Enfin, en bas de l'architecture institutionnelle se trouve le quatrième niveau, celui de la mise en œuvre locale des interventions de relèvement qui devront impliquer une participation et une inclusion de tous les acteurs à la base. C'est le lieu également de sensibilisation et de mobilisation des communautés sur les objectifs du relèvement, mais aussi de recueil de leurs plaintes et réclamations qui devront être adressées par les paliers supérieurs. Il s'agit d'une remontée de communication du bas vers le haut à travers les rapports et les requêtes des organisations intervenant dans le processus. Enfin, les acteurs devront aussi veiller à la prise en compte et la valorisation des savoirs et savoir-faire traditionnels,

des matériaux et de la main d'œuvre locale pour que le relèvement soit l'affaire de tous au profit de tous. C'est de cette manière que le processus contribuera au relèvement économique et à la lutte contre la pauvreté auprès des communautés affectées, notamment à travers les activités à haute intensité de main d'œuvre (HIMO). Les comités locaux sous la houlette du Gouverneur et des Maires seront les lieux privilégiés de dialogue et de concertation facilitant la coordination et le suiviévaluation des interventions a la base.

Le graphique 5 résume l'architecture institutionnelle proposée.

#### 5. Analyse des capacités des principaux organismes du relèvement

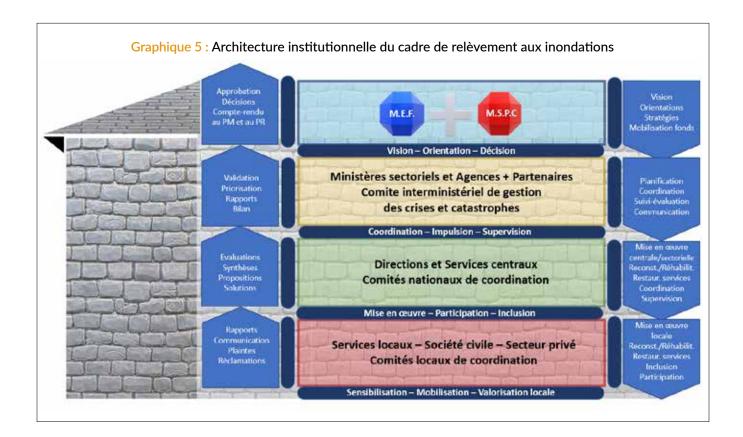
Les inondations du 16 mai 2019 ont mis à nu des insuffisances dans la coordination des interventions. la maîtrise des techniques d'évaluation, la disponibilité de ressources opérationnelles (logistiques, matérielles, financières), mais aussi la réalisation de plan ou cadre de relèvement. Les structures décentralisées au niveau du District de Bamako et des communes affectées ont des capacités très faibles tant pour les évaluations, la réponse que le relèvement.

Or. la mise en œuvre du Cadre de Relèvement va nécessiter des ressources humaines qualifiées et des moyens techniques et financiers conséquents.

Les besoins essentiels en ressources humaines tourneront autour de la disponibilité de planificateurs. d'ingénieurs de conception, de contrôleurs de travaux, de spécialistes en passation de marchés, en suiviévaluation, en audit, en genre, en communication institutionnelle, etc. Partout où ils n'existent pas, ces profils peuvent être mobilisés:

- soit par redéploiement interne au sein de l'administration centrale ou locale.
- soit par recrutement direct,
- soit par contractualisation externe.

Dans tous les cas, les ressources humaines mobilisées pour le relèvement devront subir des renforcements de capacités ou mises à niveau tout au long du processus de relèvement.



Enfin, d'autres ressources humaines clés pour la médiation sociale, la facilitation des interventions ou les arbitrages communautaires sont constituées par les chefs de quartier ou de village, les leaders religieux et traditionnels, et les communicateurs traditionnels qui sont tous des porteurs de voix qui peuvent avoir une influence positive sur le processus.

Sur le plan logistique et matériel, la DGPC, en collaboration avec les acteurs sectoriels, les agences publiques nationales et internationales et le secteur privé, devra procéder au recensement, à la localisation et l'identification des détenteurs des matériels

disponibles et mobilisables, et identifier les gaps pour procéder à temps aux acquisitions nécessaires afin de ne pas retarder le processus du relèvement. Cette base de données devra être mise à jour périodiquement pour sortir tous les matériels perdus ou détériorés et faire entrer toutes les nouvelles acquisitions dans la base. Cette base de données pourrait également servir pour la mise en œuvre des plans de contingence ou des Plans ORSEC.

Les besoins de financement et les mécanismes de gestion financière du cadre de relèvement sont analysés dans la section suivante.

### Les mécanismes de financement du relèvement

Les besoins de relèvement identifiés et évalués lors du PDNA s'élèvent à environ 18,5 milliards de Francs CFA correspondant à quelques 33,5 millions de Dollars US. Au cours de cet exercice d'élaboration du Cadre de Relèvement, les différentes sources possibles de financement ont été identifiées avec, d'une part les ressources disponibles (mobilisables) et, d'autre part, les financements à rechercher.

Besoins de financement pour le relèvement

18.423.780.440 Fcfa

Dépenses déjà réalisées par l'Etat et les partenaires

2.541.082.743 Fcfa

Gap de financement

15.882.697.697 Fcfa

Ressources internes mobilisables

3.379.000.000 Fcfa

#### 1. Les besoins de financement identifiés et évalués

L'exercice d'évaluation des besoins post catastrophe (PDNA) réalisé en amont de ce cadre de relèvement avait permis d'identifier dans tous les secteurs affectés les effets des inondations en termes de dommages et de pertes, mais aussi les besoins subséquents de relèvement résumés dans le tableau suivant. Les détails des besoins par secteur figurent dans les tableaux sectoriels en Annexe 1.

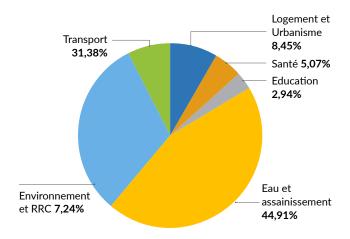
Tableau 2 : Synthèse des besoins de relèvement et reconstruction par secteur

	Besoins de relèvement et reconstruction					
Secteur	Sous-secteur	Fcfa	USD	Pourcentage (%)		
	Logement et Urbanisme	1.556.200.000	2.830.000	8,45%		
Social	Santé	935.000.000	1.700.000	5,07%		
	Education	540.850.000	985.000	2,94%		
	Eau et assainissement	8.274.300.000	15.044.180	44,91%		
Infrastructure	Transport	5.782.430.440	10.513.509	31,38%		
	Environnement et RRC	1.335.000.000	2.427.000	7,24%		
TOTAL		18.423.780.440	33.499.689	100,00%		

La répartition des besoins de financement aux secteurs affectés révèle que le secteur Eau et Assainissement arrive en tête avec 45% des besoins en valeur relative (8,3 milliards de Fcfa en valeur absolue) suivi du secteur Transport avec 31%. Le secteur de l'Education a les besoins les plus faibles d'environ 3%.

Ainsi, les financements seront prioritairement orientés vers des travaux d'infrastructure de drainage des eaux pluviales, de gestion des déchets solides et de transport.

Graphique 6 : Répartition des besoins de financement aux secteurs affectés



### 2. Les dépenses déjà exécutées

Selon le rapport PDNA, au cours des interventions de réponse d'urgence et de relèvement précoce, un montant total de 2,5 milliards de Fcfa a été dépensé par l'Etat, les Collectivités décentralisées du District et les partenaires humanitaires pour des actions de secours d'urgence, de curage des caniveaux et de collecte des déchets solides.

### 3. Le gap de financement à rechercher

La réconciliation entre les besoins de financement et les fonds déjà décaissés laisse apparaître un gap de financement d'environ 16 milliards de Fcfa qu'il va falloir rechercher et mobiliser au plan interne et externe pour achever les objectifs du relèvement à moyen et long terme.

#### 3.1 Les ressources internes mobilisables

Le Mali n'a pas mis en place un mécanisme unique pour financer les opérations de relèvement et de reconstruction post-catastrophe. Cependant, il existe un ensemble d'instruments budgétaires internes éclatés entre les différents secteurs gérant des risques et qui peuvent être mobilisés en cas d'urgence ou de besoin.

L'élaboration du DRF a été mise à profit pour identifier et recenser, à travers les structures de l'Etat central et des communes et les budgets mis à leur disposition, les ressources disponibles et mobilisables pour financer des programmes sectoriels. Il s'agit principalement de fonds ou de crédits budgétaires destinés à la prise en charge des risques/désastres liés à des aléas naturels :

- le Fonds national des Risques et Calamités qui constitue le guichet no 3 du Fonds national d'Adaptation institué par la loi d'Orientation Agricole au Ministère de l'Agriculture;
- le Fonds climat du Mali au Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable. Le Mali est l'un des premiers pays africains à bénéficier du financement du Fonds vert climat (FVC) à travers le Projet d'investissement multisectoriel pour l'adaptation et la gestion des risques climatiques au Mali, d'un montant de 22. 8 millions USD. Dans le souci d'accroître la mobilisation des ressources du FVC, le gouvernement a entrepris le processus d'accréditation de certaines structures, notamment l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD) pour le Fonds d'Adaptation, Nationale d'Investissement l'Agence des Collectivités Territoriales (ANICT) pour le compte des collectivités, le Mali-Folkcenter pour le compte de la société civile et la Banque de Développement du Mali (BDM-SA) pour le secteur privé.
- le Fonds de sécurité alimentaire au Commissariat à la Sécurité Alimentaire;
- la ligne de crédit Calamités et catastrophes naturelles ou Fonds de Solidarité nationale14 au niveau du Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté (171 millions) destiné à la fois à la réalisation, la réhabilitation et l'équipement d'infrastructures sociocommunautaires, la mise en

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Etablissement Public à caractère Administratif créé par l'ordonnance n° 01-052/PRM du 28 Septembre 2001

œuvre d'activités génératrices de revenus pour les jeunes et les femmes vulnérables (filets sociaux) et les secours d'urgence en cas de catastrophe ou de situation imprévisible. Ce fonds pourrait, entre autres, contribuer à la mise en œuvre de projets d'infrastructures, de programmes de filets sociaux dans le cadre du relèvement à travers des projets HIMO ou Cash for Work générateurs de revenus et facteurs de relèvement économique pour les communautés affectées.

- la ligne de crédit pour la gestion des urgences épidémiques d'un montant de 603 millions de Fcfa au Ministère de la Santé et des Affaires sociales :
- la ligne de crédit d'investissement pour la lutte contre les inondations de 2,5 milliards au Ministère de l'Economie et des Finances. Ces crédits n'ont

pas été mobilises dans le cadre de la réponse aux inondations par le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile.

Au total, les lignes de crédit clairement identifiés avec des dotations budgétaires permettront de mobiliser un minimum de 3,3 milliards de Fcfa, compte non tenu des fonds dont les montants mobilisables ne sont pas connus.

Par ailleurs, l'exercice du DRF a permis, avec l'appui de la Direction nationale chargée de la Planification, de recenser dans le budget national l'ensemble des programmes et projets sectoriels en cours dans les secteurs à relever. Les résultats sont présentés dans les tableaux suivants:









Tableau 3: Ressources budgétaires internes 2019-2020 du secteur Logement et Urbanisme

			SECTE	JR : LOGE	SECTEUR : LOGEMENT ET URBANISME	ANISME	ı			
		Besc	Besoins de financement	Total Besoins	Financeme (en m	Financements en cours (en millions)	Financements prévus	ts prévus	Financements	Possibles
Besoins de relèvement	Intitulé du Projet	5	MT		2019/2020	Source	Gouvernement	Partenaires	à rechercher	sources
Relogement temporaire des 39 ménages ayant totalement perdu leurs maisons pendant 6 mois	PROGRAMME CONSTRUCTION							0		
Réhabilitation / Reconstruction durable des logements partiellement ou totalement détruits in situ	DE SUIDO LOGEMENTS SOCIAUX				2019:4750	BSI : dotations annuelles	2019:4750		0	Etat
Evaluation détaillée des risques dans le District de Bamako										
Renforcement gouvernance du secteur logement										
Renforcement des capacités de contrôle des services d'urbanisme	ELABORATION/ REVISION SCHEMAS D'AMENAGEMENT DES VILLES									
Vulgarisation des textes relatifs à l'urbanisme										
Reproduction et diffusion de Guides pour le renforcement des capacités des corps de métier dans le logement (secteur prive)					2019 :380 2020 :300	BSI : dotations annuelles	2019 :380 2020 :300			

NB: Tous les projets listés sont d'envergure nationale.

Au titre des années budgétaires 2019 et 2020, le gouvernement a inscrit des crédits d'investissement à hauteur de 10,4 milliards de Fcfa pour les deux projets phares ci-dessus mentionnés: la construction de 50000 logements sociaux et l'élaboration ou la révision des Schémas d'Aménagement des Villes.

Tableau 4: Ressources budgétaires internes 2019-2020 du secteur Education

				SE	CTEUR	SECTEUR: EDUCATION	7				
		Bes	Besoins de		Total	Financem	Financements en cours			Financements Possibles	Possibles
		finar	ıcemeı	بر ا	financement Besoins		(en millions)	Financements prévus	ts prévus	à rechercher	sonrces
Besoins de relèvement	Intitule du Projet	CT	CT MT LT	ᄓ		2019/2020	Source	Gouvernement Partenaires	Partenaires		
Reconstruction et réhabilitation des structures totalement ou partiellement détruites											
Reconstitution des équipements et manuels scolaires détruits	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT						Loi des finances/				
Renforcement de la gouvernance des risques dans le secteur	DU SECTEUR DE L'EDUCATION (PISE)					2015-2019	Budget Ordinaire (DGB)				

NB: Tous les projets listés sont d'envergure nationale.

Tableau 5: Ressources budgétaires internes 2019-2020 du secteur Santé

			SEC	TEUR: SI	SECTEUR: SECTEUR SANTÉ	'n				
		Besoins de financement	de ient	Total Besoins	Financem (en n	Financements en cours (en millions)	Financements prévus	ts prévus	Financements Possibles à rechercher	Possibles sources
Besoins de relèvement	Intitule du Projet	CT MT LT	ᄓ		2019/2020	Source	Gouvernement Partenaires	Partenaires		
Renforcer les capacités du secteur dans la gestion des crises sanitaires	CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DES HOPITAUX				2019:11400 2020:11000	BSI : dotations annuelles	2019:11400			
Réduction des risques et vulnérabilités liés aux inondations						Loi des finances/ Budget Ordinaire (DGB)				

NB: Tous les projets listés sont d'envergure nationale.

Pour le secteur de la santé, les prévisions budgétaires étaient respectivement de 22,4 milliards de Fcfa pour la construction et l'équipement d'hôpitaux.

Tableau 6: Ressources budgétaires internes 2019-2020 du secteur Eau et Assainissement

			SECT	EUR: E/	<b>AU ETA</b>	SECTEUR : EAU ET ASSAINISSEMENT	VENT				
		Beso	Besoins de	Total	- le	Financemer	Financements en cours			Financements Possibles	Possibles
		financ	financement	Besoins	sins	(en mi	(en millions)	Financements prévus	s prévus	à rechercher	sonrces
Besoins de relèvement	Intitule du Projet	CT MT LT			2(	2019/2020	Source	Gouvernement Partenaires	Partenaires		
Réhabilitation et Reconstruction des infractructures endommagées	PROJET CURAGE CANIVEAUX ASSAINISSEMENT				2	2019:285	BSI : dotations annuelles	2019:285			
	DISTRICT BKO				2	2020:300		2020:300			
Renforcement des capacités institutionnelles et	PROJET CONSTRUCTION DECHARGE COMPACTEE				2	2019:950	BSI : dotations	2019:950			
opérationnelles du secteur	NOUMOUBOUGOU				2	2020:750	annuelles	2020:750			

NB : Tous les projets listés sont d'envergure nationale, excepté le projet curage caniveaux District de Bamako.

Tableau 7: Ressources budgétaires internes 2019-2020 du secteur Transport

			••	SECTEUR	SECTEUR: TRANSPORT					
		Besc	Besoins de	Total	Financeme	Financements en cours			Financements	Possibles
		finan	financement	Besoins	u uə)	(en millions)	Financements prévus	s prévus	à rechercher	sonrces
Besoins de relèvement	Intitule du Projet	CT	MT LT		2019/2020	Source	Gouvernement	Partenaires		
	PROGRAMME D'URGENCE ROUTIER				2019:285	BSI : dotations annuelles	2019:285			
					2020:500		2020:500			
	ENTRETIEN COURANT DES ROUTES				2019:285	BSI : dotations annuelles	2019:285			
Réhabilitation/					2020:250		2020:250			
Reconstruction des infrastructures et Remplacement/ Réparation des engins endommagés	TRAVAUX D'AMENAG. 2X2 VOIES DE LA VOIE RELIANT 3ème PONT DE BKO A LA RN 6 Y COMPRIS LA CONSTRUCT° D'UN ECHANGEUR AU CROISEMENT DE LA RN 6 ET LA REHABILITATION DE LA SECTION TOUR DE L'AFRIQUE-YIRIMADIO DE LA RN 6				2019:11400	BSI : dotations annuelles	2019:11400			

NB: Tous les projets listés sont d'envergure nationale.

Il faudrait, dès lors, faire le point sur l'état d'exécution de ces ressources internes et, éventuellement, réaffecter tout ou partie des reliquats aux interventions de relèvement dans ces secteurs.

En ce qui concerne les mécanismes opérationnels de mobilisation de ces fonds pour le relèvement, le Ministère de l'Economie et des Finances, en relation avec les Ministères concernés devrait sécuriser la disponibilité de ces fonds :

- soit à travers la mise en place du Fonds d'Urgence dont le projet de décret de création est dans le circuit d'approbation. A cet effet, il serait recommandé de modifier le contenu du projet de texte pour y ajouter l'aspect relèvement audelà de l'urgence. Ce fonds serait alors idéal aussi bien pour la réponse aux catastrophes (Plan de Contingence national, Plan ORSEC) que pour le relèvement post-catastrophe tel que recommandé par le Cadre d'Action de Sendai. Des mécanismes clairs d'alimentation pérenne, d'administration, de gestion et de contrôle du Fonds devront nécessairement être instaurés dans ledit projet de texte pour assurer la viabilité et la durabilité du financement de la gestion des catastrophes au Mali, depuis la mobilisation en amont des ressources, jusqu'à l'allocation, l'exécution et le contrôle de l'utilisation des ressources en aval.
- > soit par la mise en place d'un Compte d'affectation spéciale qui regrouperait toutes les sources identifiées et garantirait la non-utilisation des fonds pour des activités en dehors du Cadre de Relèvement aux Inondations. Ce Compte devrait être lié à un ou des comptes bancaires dans des banques commerciales de la place, pour le dépôt des contributions financières ou en nature venant de la solidarité interne ou internationale. Les fonds de ces comptes seront transférés périodiquement des banques commerciales vers le compte unique du Trésor pour le relèvement aux inondations.
- > Enfin, soit par la consolidation des crédits d'investissement destinés à la lutte contre les

inondations au Ministère de l'Economie et des Finances, en y transférant les autres crédits provenant de la réaffectation budgétaire pour financer le relèvement.

Quelle que soit l'option retenue, les crédits disponibles devraient être immédiatement mobilisés et mis à la disposition des secteurs pour les actions à court terme du processus relèvement aux inondations.

D'autres ressources internes pourraient être scrutées et mobilisées par le gouvernement à travers le partenariat public privé, les contributions privées provenant des communautés ou de la diaspora malienne, les dons des pays amis, etc. Les fonds collectés grâce a ces mécanismes de solidarité seront gérés conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Des procédures accélérées mais aussi transparentes et régulières de passation des marchés et de décaissements rapides devraient être mises en place par le Ministère de l'Economie et des Finances et les gestionnaires des secteurs concernés pour éviter que le processus de relèvement ne soit ralenti par de longues procédures administratives ou financières.

Pour garantir une transparence du processus de financement du relèvement, le gouvernement devra veiller à une communication régulière sur les fonds mobilisés, les dépenses exécutées et les réalisations effectuées qui devront être publiées quotidiennement sur le site web officiel du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile.

#### 3.2 Les sources de financement externes

L'élaboration du DRF a permis d'identifier de potentiels sources de financement externes à travers le recensement de l'ensemble des projets de résilience en cours d'exécution ou de préparation et ciblant le District de Bamako, d'une part et, d'autre part, l'ensemble des partenaires actifs au Mali.

Les projets mis en œuvre avec des partenaires financiers offre des possibilités de financement du relèvement si le gouvernement négocie des réajustements sur certaines priorités avec les bailleurs partenaires. Les projets recensés sont les suivants :

Tableau 8 : Projets de résilience en cours d'exécution ou de préparation au Mali

Projets	Bailleurs de fonds	Partenaires de mise en œuvre	Duree	Montant
Projet de Gestion des Ressources naturelles et des Changements climatiques (PGRNCC)	FEM	AEDD	2014-2018	14.114.000 USD
Projet de Renforcement de la Résilience des Groupes de Femmes Productrices et des Communautés vulnérables aux Changements Climatiques au Mali (Mali-FEMMES)	FEM	AEDD	2015 - 2020	1.632.370.320 FCFA
Programme d'appui à l'Adaptation aux changements climatiques dans les communes vulnérables des régions de Mopti et Tombouctou (PACV-MT)	PNUD	AEDD	2015-2018	8.533.348 USD
Projet de Génération des avantages globaux pour l'environnement (PGAGE)	FEM, PNUD	AEDD	2018 - 2020	
Projet d'Appui à la stratégie nationale adaptation aux changements climatiques ASNACC	PNUD	AEDD	2014 - 2019	4.900.000 (GIZ)
Fonds Climat du Mali	FEM, PNUD			
Projet de Gestion des Risques Climatiques et d'Inondation au Mali en vue de préserver des vies et des biens (PGRCI)	PNUD, FEM	AEDD	2016-2021	8.925.000 USD
Projet Gestion Durable des Terres et des Eaux et Appui Environnemental au PAPAM (PGDTE)	BM/PNUD/ FEM	AEDD	2010 - 2019	78,100,000 USD
Projet de renforcement des capacités hydrométéorologiques au Mali (Hydromet-Mali)	ВМ	MALI METEO, DNH, DGPC et CSA	2019-2024	33,000,000 USD
Initiative CREWS	BM, WMO	MALI METEO, DNH, DGPC et CSA	2019-2021	3,000,000 USD
Projet Kabala (Eau potable)	BM, Multi bailleurs	Gouvernement		400,000,000 USD <sup>15</sup>
Projet d'urgence de Filets sociaux Jigiséméjiri	BM	Gouvernement	2013-2022	70,000,000 USD
Projet Bamako, moteur d'une croissance inclusive et résiliente (en préparation)	ВМ	Gouvernement	2020-2026	250,000,000 USD
Nouveau Cadre de Partenariat Stratégique Banque Mondiale/Gouvernement du Mali	ВМ	Gouvernement	2021-2025	
12ème Fonds Européen de Développement (FED) 2021-2026	UE	Gouvernement	2021-2026	

Parmi ces projets, le Projet de Gestion des Risques climatiques et d'Inondations au Mali en vue de préserver des vies et des biens (PGRCI) du PNUD est un projet phare qui adresse directement la problématique des inondations dans des communes affectées du district (Communes I, IV et VI). Il vise à mettre en œuvre les actions suivantes :

- l'acquisition, l'installation et l'entretien des matériels et équipements météorologiques et hydrologiques;
- > la formation des cadres des services techniques ;
- la mise en place et l'opérationnalisation des systèmes d'alerte précoce aux inondations;
- > l'évaluation et la cartographie des risques ;

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Dont 130 millions de la Banque Mondiale

- la quantification des coûts socioéconomiques des inondations à court et moyen terme ;
- l'élaboration d'un programme d'éducation sur la prévention des risques climatiques et son intégration dans le curricula scolaire;
- l'élaboration des Plans de Réductions des Risques d'Inondations:
- l'intégration des risques d'inondations à court et moyen terme dans l'actuel Programme de développement économique, social et culturel (PDESC) pour les sept (7) communes d'intervention ;
- le renforcement des codes de construction et les plans d'utilisation des terres connexes ;
- la mise en en œuvre des stratégies financières rapides en matière de prévention des risques climatiques et d'inondations;
- la remise en état des zones humides, la création de réseaux de canalisation, la réalisation d'infrastructures de gestion des eaux de ruissellement (digues filtrantes, collecteurs d'eaux pluviales) et la formation et sensibilisation des services techniques, des collectivités territoriales, des communautés sur la gestion des risques climatiques et des inondations

La tutelle administrative du projet est assurée par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et le partenaire d'exécution est l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD). Les services techniques impliqués ou bénéficiaires sont l'Agence nationale de la Météorologie, la Direction générale de la Protection civile, la Direction générale des Collectivités territoriales, les Gouvernorats des Régions et du District de Bamako, les collectivités concernées, la société civile et le secteur privé.

Son exécution va se poursuivre jusqu'en 2021. En conséquence, ce projet pourrait être mis en contribution dans les interventions de relèvement dans les communes ciblées en capitalisant sur ses acquis déjà engrangés (cartographies, système d'alerte, etc.).

D'autres opportunités directes sont également offertes par les initiatives de la Banque Mondiale avec les Projets Hydromet, CREWS, Croissance et Résilience Urbaines, Kabala Eau et Filets Sociaux qui vont mobiliser des montants importants et de nombreux partenaires au profit de la résilience et du développement urbain

de Bamako. Au total, les financements de la Banque Mondiale recensés dans ce domaine pourraient atteindre presque un demi-milliard de Dollars US, compte non tenu du nouveau Cadre de partenariat dont le contenu et le montant ne sont pas encore connus.

En outre, la préparation à partir de 2020 du 12ème Fonds Européen de Développement (FED 2021-2026) et du nouveau Cadre de Partenariat Stratégique avec la Banque Mondiale qui vont tous les deux démarrer en 2021 permettront de négocier et d'inscrire en priorité des programmes du relèvement et de la résilience de Bamako aux inondations à l'horizon 2030.

Enfin, les agences humanitaires du Système des Nations Unies telles que UNICEF, OCHA, PAM, ONU FEMMES, tout comme les ONGs internationales (Croix-Rouge, Save The Children, Relief Islamic, etc.) sont susceptibles de mobiliser des contributions financières pour la réponse et le relèvement précoce aux inondations si elles sont impliquées et sollicitées.

A cela s'ajoutent bien entendu les possibilités offertes par la coopération bilatérale avec certains pays amis, ou multilatérale avec les organisations régionales (CEDEAO, UEMOA) et les Banques multilatérales de développement (BAD, BOAD, BID, etc.). Par ailleurs, le gouvernement a prévu de recourir chaque année aux bons et obligations du Trésor sur le marché financier régional et sur le marché international. Une part importante du financement du relèvement pourrait aussi provenir de ces ressources extérieures.

Enfin, pour bâtir un mécanisme de financement viable avec des solutions financières durables pour la résilience aux catastrophes naturelles et aux chocs climatiques au Mali, il est important de mettre en place et en œuvre les instruments variés de financement tels que les mécanismes d'assurance, les fonds de contingence et de relèvement, le Mécanisme de Réponse Immédiate (MRI), l'instrument de financement avec option de tirage différé en cas de catastrophe (Cat-DDO) de la Banque Mondiale, les mécanismes de protection sociale des plus vulnérables, la responsabilité sociétale des entreprises. Pour ce faire, le gouvernement pourrait solliciter un financement du GRIF (Global Risk Financing Facility) de la Banque Mondiale pour les études initiales y relatives.

Le relèvement aux inondations de Mai 2019 à Bamako est prévu pour durer 5 ans et requiert, pour sa mise en œuvre réussie, une parfaite organisation et coordination de tous les acteurs et toutes les ressources à mobiliser, mais également des dispositions dérogatoires aux règles ordinaires en vigueur. Au demeurant, pour garantir la transparence et la crédibilité du processus, un mécanisme clair de suivi-évaluation et de communication devra être mis en place.

### 1. Organisation et coordination

L'organisation et la coordination du processus de relèvement reposeront sur le cadre institutionnel proposé.

A la tête du processus, les Ministres chargés des Finances et de la Protection civile sont les leaders du relèvement qui fixent les orientations et prennent les décisions majeures.

Ils seront aidés ou conseillés dans cette tâche pour deux organes consultatifs que sont la Plateforme Nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophe et le Comité Interministériel de Gestion des Catastrophes. Ces organes se réunissent en session ordinaires conformément à leur texte de création et peuvent aussi être convoques en session extraordinaire par leur Président pour se pencher spécialement sur les problématiques du relèvement.

Les Ministres des secteurs concernés sont chargés, avec leurs Directions et Services compétents, de la mise en œuvre des orientations et décisions émises par les responsables du relèvement. Ces Ministères sectoriels sont les bras opérationnels du processus au niveau central. Ils s'appuient au niveau local sur les autorités et les services déconcentrés mais aussi sur les collectivités décentralisées qui ont une part de responsabilité importante dans le processus. Les ministères sectoriels s'appuient sur leurs organes de coordination internes, mais les aspects intersectoriels seront examinés soit par le Comité Interministériel, soit par un comité ad-hoc plus restreint regroupant les acteurs directement concernés par les interventions ou questions à coordonner. La DGPC, en tant qu'organe exécutif central du processus, jouera un rôle fondamental dans la facilitation de cette coordination. Les représentants des ONGs, de la société civile et du secteur privé participant au processus de relèvement au niveau central doivent être conviés à prendre part aux réunions de coordination sectorielle. Les dites réunions de coordination sectorielles doivent se tenir au minimum une fois par mois et a chaque fois que de besoin. Les comptes-rendus seront transmis aux deux Ministres responsables du processus.

Sous la Direction du Gouverneur du District et des Maires au niveau communal, la coordination des opérations de relèvement au niveau local est d'une importance capitale, étant donné la nature de la catastrophe et des besoins de relèvement. Les acteurs au niveau local doivent être au premier plan pour s'approprier tout le processus dans une optique de renforcement de capacités, mais aussi et surtout pour s'assurer de la prise en compte effective des préoccupations à la base et de la valorisation des connaissances et des potentialités locales. Un registre des réclamations/ préoccupations devra être ouvert auprès des autorités administratives et locales pour recenser les griefs soulevés au processus de relèvement dans les guartiers et leur trouver une solution locale ou les rapporter à qui de droit. Les autorités administratives et locales seront appuyées dans cet exercice par les organes de coordination locaux et leurs services compétents.

Dans toute la cascade d'organisation et de coordination, les autorités veilleront a la participation inclusive et responsable des acteurs non gouvernementaux et à la prise en compte du genre.

### 2. Allègement et accélération des procédures

Le relèvement est un processus complexe avec un échéancier précis. Sa mise en œuvre diligente va nécessairement demander des mesures exceptionnelles ou dérogations aux procédures classiques souvent longues. Il s'agit principalement des procédures de dépenses publiques (décaissements) et de passation de marchés publics.

Au Mali, le régime de passation des marchés publics est gouverné par le décret n° 2016-0920/P-RM du 6 décembre 2016 portant modification du décret n° 2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015 portant Code des Marchés publics et des délégations de service public. Le Code des Marchés publics a prévu des mécanismes anticipés d'approvisionnement au moyen d'une liste préétablie d'entrepreneurs qualifiés. Il existe aussi la possibilité de présélection d'une source unique pour l'achat de biens et services spécifiques qui se fait sur la base de :

- Contrat d'entente directe à travers une dérogation spéciale;
- Marché après approbation du Conseil des Ministres

Il existe également, conformément au Code des Marchés, la possibilité d'utilisation des processus d'appel d'offres et d'achat simplifiés et convenus, respectant les principes des processus d'appel d'offre et d'achat de biens :

- Contrats simplifiés (CS):
- Marchés appel d'offres restreint (AOR);
- Marchés par entente directe (ED).

Les Ministères sectoriels et autres administrations contractantes devraient privilégier ces procédures allégées plus rapides pour éviter que le processus ne soit retardé.

En ce qui concerne les procédures de décaissement des financements, l'Etat et les partenaires financiers devraient promouvoir des procédures allégées en réduisant les étapes ou les délais, sans remettre en cause la nécessaire transparence et bonne gouvernance de tout le processus. Les dépenses ou réaffectations de ressources qui devront nécessiter une loi de finances rectificative ou autre autorisation législative pourraient être anticipée par ordonnance administrative a régulariser par la suite avec le Parlement. Ceci permettrait de gagner du temps et de respecter le calendrier du relèvement.

#### 3. Suivi-évaluation du processus

Le suivi-évaluation de la mise en œuvre des interventions de relèvement est capital pour garantir la réussite du processus. Il devrait être opéré à plusieurs niveaux et par plusieurs organes, y compris des organes indépendants ou neutres.

Au niveau du Gouvernement, les Ministères sectoriels avec leurs propres organes de suivi-évaluation internes sont le premier niveau d'intervention. Ils doivent élaborer un calendrier de suivi-évaluation régulier des opérations combinant des évaluations sur place et sur pièces. Ils doivent veiller au dépôt constant des rapports périodiques par les administrations et/ ou leurs co-contractants sur l'état d'exécution des activités du relèvement et planifier subséquemment des vérifications ou visites in-situ assorties de rapports de mission avec des recommandations pour d'éventuels redressements à opérer.

Au-delà des organes internes des Ministères sectoriels, les autres corps de contrôle et d'audit de l'Etat peuvent aussi être mis à contribution pour contrôler la mise en œuvre des interventions de relèvement dans le respect des dispositions, procédures, principes et exceptions en vigueur.

Un autre niveau de suivi-évaluation est celui des partenaires financiers contribuant au financement du relèvement. En fonction des accords conclus avec ces partenaires, il peut exister des mécanismes d'audit indépendant par des cabinet privés (nationaux ou internationaux). Le Gouvernement devra alors s'assurer de la bonne collaboration des administrations ou programmes à auditer.

Enfin, le quatrième niveau est celui des audits sociaux des prestations délivrées et mécanismes de collecte des griefs ou plaintes des communautés. La contribution des chefs ou notables de quartier, des leaders religieux, du Médiateur de la République ou de la justice peut être significative à ce niveau.

Deux grandes évaluations exhaustives devraient être opérées à mi-parcours et en fin de programme pour tirer les bilans des réalisations.

Le gouvernement devra veiller tout au long du processus à la transparence des opérations et la reddition des comptes, gages de crédibilité et de bonne gouvernance du processus.

# 4. Communication autour du relèvement

Pour garantir une compréhension et mise a mise commune de l'ensemble des acteurs et bénéficiaires du relèvement, il faudra un système de communication interne et externe avec les parties prenantes, les communautés et les partenaires.

An plan interne, l'organisation de rencontres régulières

à travers les réunions hebdomadaires (au niveau local), mensuelles (au niveau central), trimestrielles (au niveau des Ministres), tout comme les échanges de courriers, rapports et comptes-rendus permettront une fluide circulation de l'information entre les niveaux et les entités administratives.

En ce qui concerne la communication externe en direction des partenaires, la transmission des rapports périodiques et les échanges de courriers à chaque fois que de besoins permettront de les tenir informés de l'évolution du processus. Qui plus est, la tenue des revues conjointes éventuellement prévues dans les accords avec les partenaires est également une excellente opportunité de communication avec les partenaires.

Pour la communication externe en direction du public ou des populations, les responsables du relèvement peuvent user de communiqués de presse, conférence de presse, émissions radios ou débats télévisés, sites web, réseaux sociaux, crieurs publics et certains évènements spéciaux comme les Journées Mondiales de la Protection Civile, de la Réduction des Risques de Catastrophe, de l'Environnement, etc. pour communiquer sur le processus et les réalisations du relèvement.

La mise en œuvre cohérente et réussie de toutes ces activités de communication devrait passer par l'élaboration d'une stratégie de communication à la fois institutionnelle et sociale avec un ensemble de marqueurs temporels pour illustrer les progrès accomplis, les supports appropriés, les acteurs concernés, les cibles à atteindre et les budgets requis. Pour la communication sociale, le réseau des communicateurs traditionnels (RECOTRAD), déjà partie prenante à tout le processus d'évaluation des inondations et de planification du relèvement pourrait jouer un rôle de premier plan.

Enfin, il faudrait une bonne collecte, archivage et gestion des données, des éléments médiatiques, journaux, émissions, interviews, reportages et leçons apprises pour garder la mémoire et « raconter l'histoire » du relèvement aux générations actuelles et futures.

## Recommandations

l'issue des travaux du Cadre de Relèvement aux inondations, les équipes sectorielles se sont réunies en atelier de formation complémentaire sur la méthodologie PDNA/DRF à la fin duquel elles ont formulé un ensemble de recommandations stratégiques visant à consolider les acquis déjà engrangés et assurer une parfaite mise en œuvre du processus de relèvement à Bamako :

- 1. Améliorer le cadre règlementaire du Comité Interministériel ad-hoc pour la réponse d'urgence aux inondations pour le rendre permanent et élargir ses attributions au relèvement ;
- 2. Doter la Plateforme nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophe de budget de fonctionnement pour lui garantir plus d'opérationnalité;
- 3. Poursuivre la déconcentration de ces organes au niveau régional et local ;
- 4. Intégrer l'Adaptation au Changement Climatique à la PNRRC conformément aux recommandations du Cadre d'Action de Sendai:
- 5. Mettre en place des plans et fonds de contingence pour les principaux risques et un fond de relèvement aux catastrophes;
- 6. Mobiliser d'autres sources de financements internes et externes ;
- 7. Alléger les mécanismes de mobilisation et de décaissement (dépenses) en cas de réponse et relèvement aux catastrophes;
- 8. Mettre en place une stratégie de communication en cas de catastrophes ;
- 9. Améliorer les mécanismes de suivi/évaluation pour les activités de relèvement
- 10. Prévoir des mécanismes de présélection et d'approvisionnement de longue durée (voir code des marchés)
- 11. Promouvoir l'utilisation de produits, de services et d'expertise locaux pour le relèvement.

# Conclusion

es inondations de Bamako de 2019 et celles qui les ont précédées ont eu des conséquences économiques et sociales très lourdes pour les populations, les autorités du District et le Gouvernement. Celles à venir au prochain hivernage et les années suivantes auront sans doute les mêmes conséquences si des mesures correctives durables ne sont pas mises en œuvre.

Ces mesures, ou besoins de relèvement, clairement identifiées dans les secteurs et communes les plus vulnérables sont à la fois structurelles et non structurelles. Elles requièrent, pour leur mise en œuvre parfaite, un ensemble de mécanismes politiques, institutionnels, financiers et opérationnels que ce document de Cadre de Relèvement aux Inondations a achevé de concevoir techniquement.

Les instruments politiques, institutionnels et financiers existants ou à mettre en place sont clairement présentés. Les mécanismes d'orientation, de planification, de coordination, de supervision, de suivi-évaluation et de communication aussi sont bien explicités.

Dès lors, il reste au gouvernement et aux autorités locales de mobiliser ou mettre en place ces instruments pour lancer effectivement le processus de relèvement.

Le coût financier du processus n'est pas hors de portée des ressources internes et des ressources externes qu'il est possible de mobiliser.

Les solutions actuelles et la résilience durable de Bamako aux inondations sont un enjeu de développement urbain et même national au Mali et appellent la mobilisation et la contribution de tous les amis et partenaires du district et du pays.

## **Bibliographie**

- Banque Mondiale, 2015: Note sur le secteur des transports, Mali, Banque mondiale, 2015
- Banque Mondiale, 2016: Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet Hydromet
- Banque Mondiale, 2018: City Scan Bamako, City Resilience Program, World Bank 2018
- Banque Mondiale, 2018: Analyse du secteur urbain, Bamako, Banque Mondiale, 2018
- Gouvernement du Mali, 1989 : Loi nº 89 -17/AN-RM du 1er Mars 1989 portant organisation de la profession d'architecte
- Gouvernement du Mali. 1993 : Décret no 93-240 PRM du 11 juin 1993 portant création de la Pharmacie populaire
- Gouvernement du Mali, 1995 : Loi nº 95-034 du 12 Avril 1995 portant code des collectivités territoriales
- Gouvernement du Mali, 1995: décret n° 95-447/PM-RM du 27 décembre 1995 portant création du Comité interministériel de coordination du secteur Eau et Assainissement
- Gouvernement du Mali. 1996 : Loi nº 96-050 du 16 octobre 1996 portant principe de constitution et de gestion du domaine des collectivités territoriales
- Gouvernement du Mali, 1997 : Loi nº 97-025/ du 20 mai 1997 qui régit la profession d'urbanisme
- Gouvernement du Mali, 1997 : Loi nº 97-028/du 20 mai 1997 régissant la profession d'Ingénieur-Conseil dans les domaines du bâtiment, des travaux publics et des travaux particuliers
- Gouvernement du Mali, 1997 : Décret n° 97-212/PM-RM du 10 juillet 1997 portant création du Comité permanent de gestion des épidémies
- Gouvernement du Mali, 1998 : Politique nationale pour la Protection de l'Environnement (PNPE)
- Gouvernement du Mali, 1999 : Loi nº 99-046 du 28 décembre 1999, portant loi d'orientation sur l'Education
- Gouvernement du Mali, 2000 : Ordonnance n°00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code domanial et foncier
- Gouvernement du Mali, 2000 : Loi 2000-051 du 04 aout 2000 portant création de la Direction générale de l'Autorité routière
- Gouvernement du Mali, 2000 : Ordonnance 2000-062 PRM du 29 septembre 2000 portant création de la Direction nationale du Développement social
- Gouvernement du Mali, 2001 : Ordonnance nº 01-015/P-RM du 27 février 2001 portant création de la Direction nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat, ratifiée par la loi n°01-035 du 04 juin 2011
- Gouvernement du Mali, 2001 : Loi nº 01-020/ AN-RM du 30 mai 2001 relative aux pollutions et aux nuisances;

- Gouvernement du Mali, 2001 : Loi nº 01-077 du 18 juillet 2001, modifiée par la loi n°2017- 038 du 14 juillet 2017 fixant les règles générales de la construction et ses décrets d'application;
- Gouvernement du Mali, 2001 : Décret n° 01-394/P-RM du 06 septembre 2001 fixant les modalités de gestion des déchets solides;
- Gouvernement du Mali, 2001 : Décret n° 01-395/PRM du 06 septembre 2001 fixant les modalités de gestion des eaux usées et des gadoues;
- Gouvernement du Mali, 2001 : Ordonnance nº 01-052/PRM du 28 Septembre 2001 portant création du Fonds de Solidarité nationale
- Gouvernement du Mali, 2002 : Loi nº 02- 006/AN-RM du 31 janvier 2002 portant Code de l'eau;
- Gouvernement du Mali, 2002 : loi nº 02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'urbanisme et ses décrets d'application.
- Gouvernement du Mali, 2002 : Loi n ° 02-049 du 22 Juillet 2002 portant Loi d'orientation sur la santé
- Gouvernement du Mali, 2005 : Loi nº 05-027/AN-RM du 06 juin 2005 portant création de la Direction nationale des Transports terrestres, maritimes et fluviaux (DNTTMF)
- Gouvernement du Mali, 2009 : Recensement général de la population et de l'habitat, 2009
- Gouvernement du Mali, 2010 : Plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes
- Gouvernement du Mali, 2010 : Politique Nationale Genre (PNG)
- Gouvernement du Mali, 2011 : Politique et la Stratégie nationale sur les Changements Climatiques et Plan d'Action national Climat 2012-2017
- Gouvernement du Mali. 2014 : Décret n°2014-008/P-RM du 19 février 2014 portant organisation de la Direction nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Gouvernement du Mali, 2014 : Politique nationale de la Ville (PONAV)
- Gouvernement du Mali, 2014 : Plan décennal de Développement sanitaire et social (PDDSS) 2014-2023
- Gouvernement du Mali, 2015 : Rapport de l'évaluation de l'éducation pour tous (EPT) 2015
- Gouvernement du Mali, 2015 : Décret n° 2015-373 /PM-RM du 22 mai 2015 portant création de la Cellule de Suivi de la Politique nationale de la Ville
- Gouvernement du Mali, 2015 : Décret n° 2015-0889/P-RM du 31 décembre 2015 déterminant le plan d'organisation des secours au Mali (plan ORSEC).
- Gouvernement du Mali, 2015 : Stratégie nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophe

- Gouvernement du Mali, 2016 : Ordonnance n° 2016-004/P-RM du 15 février 2016 portant création de l'Observatoire national des Villes
- Gouvernement du Mali, 2016 : Décret n° 2016-0574/P-RM du 08 août 2016 fixant les attributions spécifiques des membres du gouvernement
- Gouvernement du Mali, 2016 : Décret n° 2016-0920/P-RM du 6 décembre 2016 portant modification du décret n° 2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015 portant Code des Marchés publics et des délégations de service public
- Gouvernement du Mali, 2016 : Décret n° 2016-0974/P-RM du 27 décembre 2016 portant création, organisation, attributions, et modalités de fonctionnement de la Plateforme nationale pour la Prévention et la Gestion des Risques de Catastrophes ;
- Gouvernement du Mali, 2017 : Loi n° 2017-038 du 14 juillet 2017 portant modification de la loi n°01-077 du 18 juillet 2001 fixant les règles générales de la construction
- Gouvernement du Mali, 2017 : loi n° 01-077 du 18 juillet 2001, modifiée par la loi n°2017- 038 du 14 juillet 2017 fixant les règles générales de la construction et ses décrets d'application ;
- Gouvernement du Mali, 2017 : Décret no 2017-0798/PM-RM du 19 septembre 2017 fixant les attributions du Comité interministériel de gestion des crises et catastrophes
- Gouvernement du Mali, 2017 : Loi n° 2017-051 du 02 octobre 2017 portant code des collectivités territoriales
- Gouvernement du Mali, 2018 : Loi n° 2018 056/du 11 juillet 2018 portant modification de la loi n° 99-040 du 04 août 1999 régissant la promotion immobilière
- Gouvernement du Mali, 2018 : Décret n° 2018-0659/P-RM du 08 août 2018 fixant le détail des compétences transférées de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'urbanisme et de construction.
- Gouvernement du Mali, 2018 : Loi n° 2018-062 du 5 novembre 2018 portant modification de la loi n°2011-036 du 15 juillet 2011 relative aux ressources fiscales des communes, des cercles et des régions ;
- Gouvernement du Mali, 2018 : Décret n° 2018-0909/P-RM du 27 décembre 2018 fixant les règles de fonctionnement du Projet « Villes sans Bidonvilles »
- Gouvernement du Mali, 2018 : Cadre stratégique pour la Relance économique et le Développement durable (CREDD) 2019-2023.
- Gouvernement du Mali, 2018 : Loi n°2018-072 du 21 décembre 2018 portant loi de finances pour l'exercice 2019.
- Gouvernement du Mali, 2018 : Décret n° 2018-0991/P-RM du 31 décembre 2018 relatif à l'étude et à la notice d'impact environnemental et social ;

- Gouvernement du Mali, 2018 : Décret n° 2018-0992/P-RM du 31 décembre 2018 fixant les règles et les modalités relatives à l'évaluation environnementale stratégique ;
- Gouvernement du Mali, 2018 : Décret n° 2018-0993/P-RM du 31 décembre 2018 fixant les conditions d'exécution de l'audit environnemental.
- Gouvernement du Mali, 2019 : Politique nationale d'Assainissement.
- Gouvernement du Mali, 2019 : Décret n° 2019-0543/PM-RM du 25 juillet 2019 portant création du Comité technique adhoc chargé du suivi du programme d'urgence de prévention des risques et catastrophe.
- Gouvernement du Mali, 2019 : Rapport de l'Evaluation rapide des dommages, des pertes et des besoins de relèvement aux inondations du 16 Mai 2019 à Bamako (Rapid PDNA).
- Gouvernement du Mali, 2003 : Politique nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat (PNUH) et des Schémas Directeurs d'Urbanisme.
- OCHA, Mai 2019: Mali, Bamako, Situation des Inondations du 16 Mai 2019.
- OCHA, Décembre 2018 : Plan de réponse humanitaire Janvier à Décembre 2019, Les Clusters du Mali, Décembre 2018.
- OMS-UNICEF, 2014 : Progrès en matière d'alimentation en eau et d'assainissement Rapport 2014, OMS/ UNICEF 2014.
- ONU HABITAT, 2016: Atlas of Urban Expansion (2016), Bamako Mali, ONU-Habitat, NYU, Lincoln Institute of land policy.
- Union Européenne, 2018 : Profil environnemental du Mali, Rapport provisoire, Délégation de l'UE au Mali, Octobre 2018.

## Webographie

https://www.maliweb.net

http://www.ml.undp.org/

https://www.banquemondiale.org/fr/country/mali

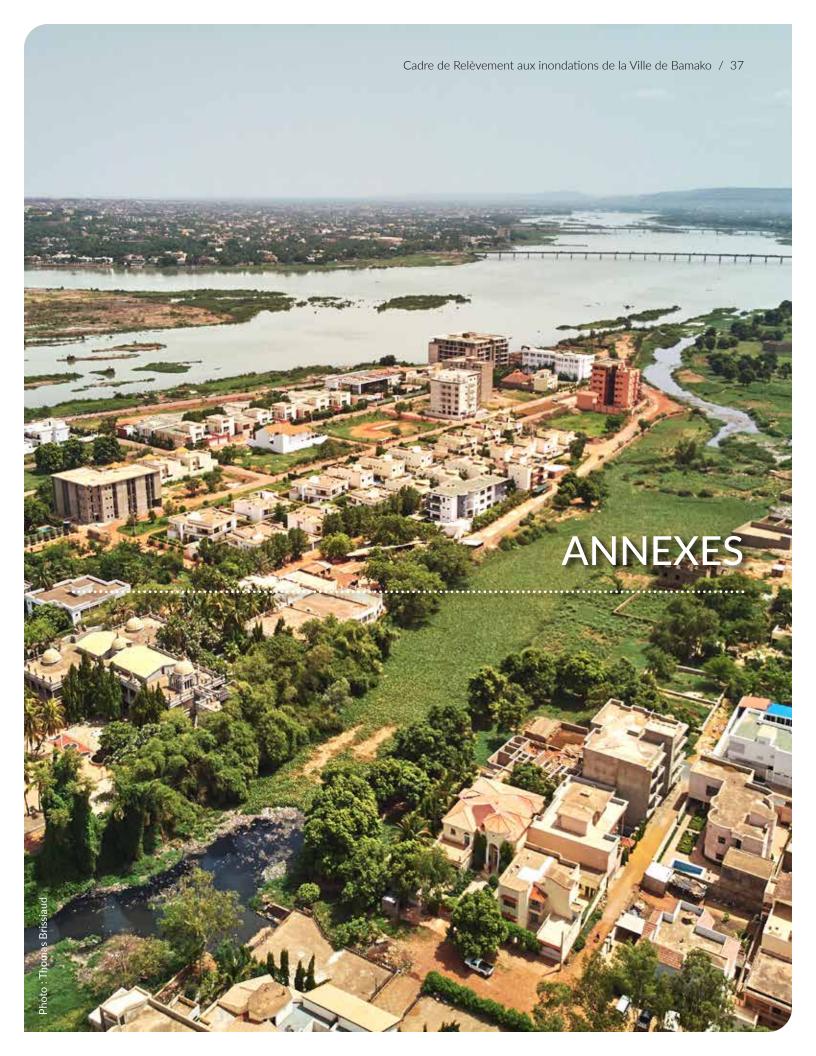
https://eeas.europa.eu/delegations/mali\_en

http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/MLI

https://reliefweb.int/report/mali/mali-bamako-situation-desinondations-au-16-mai-2019

http://www.citymayors.com/statistics/urban growth1.html

https://www.gfdrr.org/post-disaster-needs-assessments



## Annexe 1 Rappels des besoins de relèvement par secteur

	SECTEUR LOGI	EME	NT ET	URE	SANISME		
Besoins de relèvement	Activités	СТ	MT	LT	Coût dommages	Coût BBB	Coût total
Relogement temporaire des 39 ménages ayant totalement perdu leurs	Relogement temporaire des 39 ménages ayant totalement perdu leurs maisons pendant 6 mois	Х			7.020.000		
maisons pendant 6 mois						-	-
Sous-total							0
	Reconstruction des maisons totalement détruites (via l'auto reconstruction)	Х	Х	Х	442.000.000	88.400.000	530.400.000
Réhabilitation /	Réhabilitation des maisons partiellement détruites	Х	X		458.100.000	91.620.000	549.720.000
Reconstruction durable des logements partiellement ou totalement détruits in situ	Poursuivre l'Opération Sauvons notre quartier dans les 12 quartiers spontanés des 4 communes affectées		X	X		РМ	PM
	Remplacement des biens et équipements perdus	Х			169.400.000	33.880.000	203.280.000
					1.069.500.000	213.900.000	1.283.400.000
Sous-total							
Evaluation détaillée des risques dans le District de	Evaluation détaillée des risques et vulnérabilités dans la ville de Bamako/cartographie du Grand Bamako	X	X				PM
Bamako	Reprendre les études de l'Opération Sauvons notre quartier		Х	Х			60,000,000
Sous-total							60,000,000
Renforcement de la gouvernance du secteur	Renforcement des capacités techniques des cadres centraux et locaux (techniques d'habitat résilient, planification territoriale, RRC, évaluations des besoins post-catastrophe)	X	Х	Х			34,800,000
logement	Elaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Bamako						PM
	Formation des acteurs au niveau communautaire (SAP, Associations, etc.)	Х	Х	Х			60,000,000
Sous-total							1,438,200,000
Renforcement des capacités de contrôle des services d'urbanisme			Х	X		40,000,000	
Vulgarisation des textes relatifs à l'urbanisme			Х	Х		18,000,000	
Reproduction et diffusion de Guides pour le renforcement des capacités des corps de métier dans le logement (secteur prive)			х	Х		40,000,000	
Suivi-évaluation du Plan de Relèvement pour le secteur	Suivi-évaluation	Х	Х	Х			20,000,000
Total					1,076,520,000		1,556,200,000

	SECTE	JR EI	DUCA	(OIT)	N .		
Besoins de relèvement	Activités	СТ	МТ	LT	Coût dommages	Coût BBB	Coût total
Reconstruction et	Démolir et reconstruire les trois salles de classe	Х	Х		28.200.000	46.050.000	74.250.000
réhabilitation des structures totalement ou partiellement détruites	Réhabiliter les toitures des 32 salles de classe partiellement endommagées	Х	Х		30.080.000	59.520.000	89.600.000
	Reconstruire les 19 latrines partiellement endommagées	Х			7.600.000	49.400.000	57.000.000
Sous-total							220.850.000
	Reconstituer les 1700 dossiers et manuels scolaires	Х			5.100.000		6.800.000
Reconstitution des	Remplacement des 4 armoires de rangement détruites	Х	Х		240.000	360.000	600.000
équipements et manuels scolaires détruits	Remplacement des 40 stocks de tenues scolaires	Х			400.000		600.000
	Rénovation des salles de classe occupées par les personnes sinistrées				1.500.000		2.000.000
Sous-total			•				10.000.000
	Cartographie détaillée des écoles exposées aux risques	Х	Х				PM
Renforcement de la	Etudes pour la relocalisation des écoles les plus vulnérables		Х	Х			50,000,000
gouvernance des risques dans le secteur	Intégration de la RRC dans les curriculums scolaires et universitaires		Х	Х			80,000,000
	Renforcement des capacités des acteurs en RRC, PDNA et DRF	Х	Х	Х			60.000.000
Sous-total							190.000.000
Réduction des risques	Améliorer les systèmes de drainage aux alentours et à l'intérieur des écoles		Х	Х			85.000.000
et vulnérabilités liés aux inondations dans les écoles	Campagnes de traitement phytosanitaires pour la désinsectisation et la désinfection des écoles						15.000.000
Suivi-évaluation du Plan de Relèvement pour le secteur	Suivi-évaluation	Х	Х	Х			20,000,000
Sous-total							120.000.000
Total					73.120.000		540.850.000

	SEC	TEUF	R SAN	ΙΤÉ			
Besoins de relèvement	Activités	СТ	MT	LT	Coût dommages	Coût BBB	Coût total
Amélioration de la résilience aux inondations des structures sanitaires	Renforcer les systèmes de protection contre les inondations des 4 Centres de santé communautaire les plus vulnérables		х	X			480.000.000
Sous-total							480.000.000
	Signature et opérationnalisation de Conventions d'Assistance Mutuelle (CAM)	х	х				PM
Renforcement de la gouvernance des Centres de	Cartographie détaillée des structures exposées aux risques	Х	Х				PM
Santé communautaires	Etudes pour la relocalisation des structures sanitaires les plus vulnérables		х				20.000.000
Sous-total							20.000.000
	Mise en place de Centre national des Operations d'Urgence Sanitaire		Х	Х			100.000.000
Renforcer les capacités du secteur dans la gestion des	Renforcement des capacités institutionnelles (formation, simulation)	х	х	Х			30.000.000
crises sanitaires	Renforcer les stocks d'urgence au niveau des régions à risque		Х	Х			150.300.000
	Elaboration et mise en œuvre de Plan de contingence sanitaire	Х	Х	Х			20.000.000
Sous-total							300.000.000
Dáduation dos ::	Campagnes vaccination		Х	Х			20.000.000
Réduction des risques et vulnérabilités liés aux	Campagnes antivectorielles	X	Х	Х			15.000.000
inondations	Campagnes de sensibilisation	X	Х	Х			20.500.000
	prise en charge psychosociale						60.000.000
Suivi-évaluation du Plan de Relèvement pour le secteur	Suivi-évaluation	Х	Х	Х			20,000,000
Sous-total							135.000.000
Total							935.000.000

	SECTEUR EA	J ET.	ASSA	INISS	SEMENT		
Besoins de relèvement	Activités	СТ	МТ	LT	Coût dommages	Coût BBB	Coût total
	Curer les collecteurs modernes et naturels du District	Х	Х				1.080.000.000
Réhabilitation et	Curer les caniveaux des communes	х	Х				720.000.000
Reconstruction des infrastructures endommagées	Réhabiliter les puits domestiques partiellement détruits	х					30.000.000
	Reconstruire les puits totalement détruits	х					34.000.000
	Reconstruire les latrines détruites	Х					50.000.000
Sous-total							1.914.000.000
Renforcement de la	Mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Assainissement de Bamako		Х	х			PM
gouvernance du secteur	Réorganiser le système de collecte, de transport, de dépôt et de valorisation des déchets solides		x	x			20.000.000
Sous-total							20.000.000
	Construire de nouveaux collecteurs et caniveaux dans les communes les plus exposées		X	х			2.500.000.000
	Créer une station d'épuration des eaux usées		х	х			PM
Danfaucament des conscités	Créer une station de traitement des boues de vidange		x	x			РМ
Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles du secteur	Créer des dépôts de transit des déchets solides aux normes standard		Х	х			3.600.000.000
	Etendre le Projet AEP dans les communes/quartiers non couverts	х	Х	х			PM
	Renforcer les capacités des communes pour l'entretien des collecteurs et caniveaux		х	х			150.300.000
Sous-total							6.250.300.000
Réduction des risques et vulnérabilités liés aux	Mener des campagnes de sensibilisation sur les risques liés à l'eau et l'assainissement		Х	х			20.000.000
inondations	Libérer les emprises des collecteurs et caniveaux irrégulièrement occupées	x	Х	Х			50.000.000
Suivi-évaluation du Plan de Relèvement pour le secteur	Suivi-évaluation	х	Х	Х			20,000,000
Sous-total Total							90.000.000 8.274.300.000

	SECTEUR	TRA	NSPO	ORT			
Besoins de relèvement	Activités	СТ	МТ	LT	Coût dommages	Coût BBB	Coût total
	Construction route en enduit superficiel Taliko – bougoudani (D= 4,500 km)	Х	Х				1.249.916.710
	Construction de route bitumée en enduit superficiel de Kalabambougou (D= 2,950 km)	Х	Х				819.389.833
	Construction route bitumée en enduit superficiel du camp para au Fleuve Niger (D= 1,800 km)	Х	Х				499.966.683
	Réhabilitation de Route de Sotuba (Place de la liberté-Rondpoint général Soumare (D= 3,200 km)	Х					360.011.520
	Entretien routier (Réparation et autres) La voie des 30 m (OUA) K.coro-Tour de l'Afrique à Yirimadio rond-point Sema (D= 8,700km)	х					594.182.160
	Entretien routier (Réparation et autres) route bitumée en enduit superficiel RN7-Halles de Bko-pont tordu de Niamakoro (D= 1,400 km)	х					95.615.520
Réhabilitation/ Reconstruction des infrastructures et Remplacement/ Réparation	Entretien routier (Réparation et autres) route bitumée en enduit superficiel Av. Martin Luther King voie de Torokorobougou-Baco Djicoroni au pont de Kalabancoro (D= 3 km)	x					204.890.400
Remplacement/ Réparation des engins endommagés	Entretien routier (Réparation et autres) route bitumée en enduit superficiel Av. OUA Route station EOSY-Marché de Torokorobougou (D=1,400 km)	х					95.615.520
	Entretien routier (Réparation et autres) route bitumée en enduit superficiel RN27; Djelybougou au Lycée Fily Dabo (D= 2 km)	х					136.593.600
	Entretien routier (Réparation et autres) route bitumée en enduit superficiel Voies de la corniche (Faso Kanu-Magnambougou) (D= 2,800 km)	х					191.231.040
	Entretien routier (Réparation et autres) route bitumée en enduit superficiel Voie poste de police Yirimadio au 3ème pont de Missabougou (D= 1,200km)	X					81.956.160
	Reconstruction en mieux du pont Tordu reliant Daoudabougou a Niamakoro		х				150.000.000

	SECTEUR TRA	NSP	ORT (	conti	nuation)		
Besoins de relèvement	Activités	СТ	MT	LT	Coût dommages	Coût BBB	Coût total
	Reconstruction en mieux du pont (submersible) reliant Yirimadio à Missabougou		х				150.000.000
Réhabilitation/	Reconstruction en mieux du pont (submersible) reliant Chicoroni à l'hippodrome		x				150.000.000
Reconstruction des infrastructures et Remplacement/Réparation	Entretien (Réparation et autres) du pont de Niamakoro ancien marché au 30m (Aile latérale emportée)	х					45.000.000
des engins endommagés	Remplacement six (06) véhicules totalement endommagés		Х				78.000.000
	Réparation treize (13) véhicules partiellement endommagés		X				9.750.000
	Remplacement de 2 motos		Х				800.000
	Frais de réparation des motos (05)		Х				425.000
Sous-total							5.502.430.440
Renforcement de la gouvernance du secteur	Améliorer le Plan de circulation pour une meilleure connectivité des communes		х	х			25.000.000
Sous-total							25.000.000
Renforcement des capacités	Renforcer les capacités techniques des constructeurs routiers publics et privés		х	х			15.000.000
du secteur	Renforcer les capacités des communes pour l'entretien des routes communales		х	х			150.000.000
Sous-total							165.000.000
Réduction des risques et vulnérabilités liés aux	Mener des campagnes de sensibilisation pour un changement de comportement		х	Х			20.000.000
inondations	Libérer les emprises des routes et ponts irrégulièrement occupées	х	х	х			50.000.000
Suivi-évaluation du Plan de Relèvement pour le secteur	Suivi-évaluation	х	х	Х			20,000,000
Sous-total							90.000.000
Total							5,782,430,440

	SECTEUR ENVIR	ONN	IEME	NT E	ΓRRC		
Besoins de relèvement	Activités	СТ	МТ	LT	Coût dommages	Coût BBB	Coût total
Réhabilitation et Reconstruction des infrastructures	Réaliser des canalisations pour le drainage gravitaire des eaux pluviales		Х	Х			PM
Sous-total							
	Elaborer un Schéma national d'analyse des risques		X	Х			50.000.000
	Elaborer la cartographie numérisée des risques du Grand Bamako		Х	Х			PM
Renforcement de la gouvernance des risques	Constituer une base de données nationale sur les risques et catastrophes		Х				25.000.000
	Prendre en compte la RRC dans les politiques et budgets de l'Etat et des collectivités décentralisées	Х	Х	Х			PM
	Mieux gérer les ordures ménagères et déchets solides	X	Х	Х			PM
Sous-total							75.000.000
	Mettre en place un Centre opérationnel de Gestion interministérielle des Catastrophes		X	X			250.000.000
	Mettre en place un Département national des Operations d'Urgences Sanitaires (DOUS)						150.000.000
	Renforcer les capacités pour la mise en œuvre correcte des plans de réponse aux urgences		Х	Х			150.000.000
	Renforcer les capacités de pompage et de stockage des eaux		Х	Х			500.000.000
Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles du secteur	Renforcer les moyens de la Plateforme nationale de RRC avec l'intégration de l'Adaptation au Changement Climatique		X	X			75.000.000
	Intégrer l'enseignement de la RRC dans les programmes scolaires et universitaires		Х	Х			PM
	Promouvoir la participation et l'inclusion des acteurs privés et sociaux	Х	Х	Х			50.000.000
	Mettre en place des instruments de financements variés		Х	Х			PM
	Conjuguer les efforts de relèvement aux efforts de paix et de réconciliation						PM
Sous-total							1.175.000.000
Réduction des risques et vulnérabilités liés aux inondations	Elaborer un Manuel de sensibilisation sur les risques		Х	Х			65.000.000
	Créer un Système national d'Alerte précoce intégré (SAPI)	X	Х	Х			PM
monuations	Libérer les emprises des cours d'eau, collecteurs naturels et caniveaux						PM
Suivi-évaluation du Plan de Relèvement pour le secteur	Suivi-évaluation	Х	Х	Х			20,000,000
Sous-total							85.000.000
Total							1.335.000.000

# Annexe 2 Résumé de la Stratégie nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophe au Mali

#### Résultat escomptés, buts stratégiques et actions prioritaires

#### Résultat escompté

La réduction substantielle des partes en vies humaines et les dommages subis par les collectivités et le pays en biens sociaux, économiques et environnementaux dus aux catastrophes.

Buts stratégiques					
Intégration de la RRC dans les politiques	Mise en place et renforcement des	Incorporation systématique des			
et programmes de développement	institutions, des mécanismes et des	méthodes de RRC dans les programmes			
durable	moyens pour améliorer la résilience des	d'urgence, de préparation et de			
communautés relèvement					

Promouvoir un engagement politique accru envers la RRC	2. Favoriser une meilleure identification et évaluation des risques de catastrophes	3. Encourager une meilleure gestion des connaissances relatives à la RRC	4. Assurer une réduction des facteurs de risques sous adjacents ;	5. Renforcer la préparation à la réponse aux urgences				
<ul> <li>Dés mécanismes institutionnels pour la RRC (plateformes);</li> <li>Des responsabilités précises;</li> <li>La RRC incluse dans les plans et programmes de développement; le des médias;</li> <li>Renforcement du</li> <li>Législation adéquate;</li> <li>Engagement politique clair;</li> <li>Participation communautaire</li> </ul>	<ul> <li>Renforcement de l'efficacité du système de surveillance des aléas et d'alerte;</li> <li>Amélioration de la qualité des informations et des données sur les risques de catastrophes;</li> <li>Renforcement du mécanisme de surveillance des aléas;</li> <li>Amélioration de l'analyse des aléas;</li> <li>Amélioration de l'analyse de la vulnérabilité;</li> <li>Amélioration de la communication</li> </ul>	<ul> <li>Renforcement de la sensibilisation;</li> <li>Appui à l'introduction de la RRC dans le programme scolaire;</li> <li>Appui au développement et à la recherche multifactorielle sur la RRC</li> <li>Élargissement du rôle des médias;</li> <li>Renforcement du rôle des autorités et des expériences traditionnelles et locales;</li> </ul>	<ul> <li>Appui à la protection de écosystèmes et la gestion de l'environnement;</li> <li>Appui à l'élaboration des schémas d'aménagement du territoire</li> <li>Appui à l'intégration des stratégies de la RRC en tenant compte des changements climatiques;</li> <li>Réduction de la vulnérabilité par la diversification des sources de revenus</li> </ul>	<ul> <li>Appui au renforcement de plans ORSEC et à la mise en œuvre des plans de contingence;</li> <li>Renforcement des capacités techniques des institutions concernés par la mise en œuvre des réponses posturgences;</li> <li>Mise en place d'un dispositif (organisation) amélioré pour l'évaluation posturgence et la mise en œuvre du relèvement</li> </ul>				
	Questions intersectorialles							

Questions intersectorielles					
Approches multirisques	Egalité des sexes et diversité	Participation communautaire	Renforcement des capacités		
	culturelle	et volontariat	et transfert de technologies		

#### Mise en œuvre et Suivi

Afin de atteindre les objectifs et d'agir en fonction des priorités identifiées dans la SNRRGC, les tâches suivantes ont été initiés s pour assurer la mise en œuvre et le suivi par les structures techniques en collaboration avec la société civile et autres intervenants. Les partenaires de la SNRRGC, en particulier, le Secrétariat Permanent.

Considérations générales							
Mise en œuvre réalisée par divers intervenants avec un approche multisectorielle et la participation de la société, la recherche et le secteur privé	Les structure techniques nationales responsables en premier lieu, un environnement national propice est vital, y compris les capacités nationales renforcées	Établir des partenaires multiintervenants	Les structure techniques et les collectivités doivent améliorer la coordination entre eux et une stratégie de RRC	Suivi intégrée avec celui conférence sur les changements climatiques			

Acteurs				
Structures décentralisées et sociétés civiles	Gouvernement national	Organisations internationales		
<ul> <li>Renforcer la qualité         d'intervention des ONG en         matière de RRC;</li> <li>Renforcer l'implication du         secteur privé dans le mise en         œuvre de la RRC;</li> <li>Développer des initiatives         locales à pilotage et gestion         communautaires (savoir-faire         local traditionnel);</li> <li>Développer des organisations         et mécanismes permettant la         participation de la communauté         aux prises de décisions;</li> <li>Renforcer les canaux de         communication</li> </ul>	<ul> <li>Designer des mécanismes nationaux de coordination pour l'application et le suivi auprès du Secrétariat de la SRRGC;</li> <li>Évaluation des bases nationales sur la situation de la RRC;</li> <li>Publier et mettre à jour résumé des programmes nationaux pour la RRC y compris des programmes de coopération;</li> <li>Élaborer des procédures d'examen des progrès accomplis au niveau national y compris des systèmes d'analyse et de surveillance continue des risques;</li> <li>Promouvoir l'intégration de la RRC avec l'adaptation au changement climatique</li> </ul>	<ul> <li>S'engager dans l'application de la SIPC en encourageant l'intégration de la RRC dans les domaines de développement durable;</li> <li>Aider le pays en RRC et mettre en œuvre des mesures d'évaluation des progrès;</li> <li>Identifier le pays à appliquer le CAH, veiller à l'allocation adéquate de fonds, aider à l'élaboration de stratégie et de programmes nationaux pour la RRC</li> <li>Intégrer la RRC dans les dispositifs d'aide au développement tels que la UNDAF, CAS;</li> <li>En collaboration avec les réseaux et l'aide du CNRRGC, collecte d'information et de prévision sur les aléas et les risques;</li> <li>Soutenir le pays avec une aide d'urgence internationale coordonnée, pour réduire leur vulnérabilité et améliorer leur résilience;</li> <li>Renforcer le mécanisme national pour le relèvement avec des méthodes de RRC;</li> <li>Adapter et renforcer la formation sur la RRC et les capacités pour gérer les catastrophes</li> </ul>		

#### **CNRRGC (Secrétariat Permanent)**

- Concevoir une matrice des rôles et des initiatives pour le suivi de la SNRRGC ;
- Faciliter la coordination d'actions efficaces au niveau national et autres entités nationales et locales pour la réalisation de la SNRRGC, identifier les lacunes, faciliter le processus de développement des lignes directrices et des outils politiques pour tous les domaines prioritaires ;
- Consultation en vue d'élaborer des indicateurs génériques, réalités et mesurables qui pourraient aider le pays à mesurer les progrès dans la réalisation de la SNRRGC ;
- Soutenir les cellules régionales et locales de RRC ;
- Créer des partenariats utiles ; et stimuler les échanges, la compilation, la synthèse et la diffusion des meilleures pratiques et des enseignements tirés ;
- Faire périodiquement le point sur les progrès pour la réalisation des objectifs de la SNRRGC

# Annexe 3 Liste des participants et des organismes

N° Prénoms et Noms H				N° Téléphone	Structures/localités
1	Naman	KEITA	Н	63625605	DGPC/S-DOSA
2	Boubakary	DAFFE	Н	73300430	DNA
3	Mamadou Ben Cherif	DIABATE	Н	79198433	AGM
4	Daouda	DIALLO	Н	76327577	AEDD
5	KONE Bassa	SOW	F	76061525	MAIRIE C III
6	Alima	DIOURTE	F	76389050	DGSHP/ DN
7	Cdt Astan	DEMBELE	F	66622664	DGPC
8	S/Lt Fatoumata	CAMARA	F	66615797	DRPC
9	KOUNARI Yayi	DEMBELE	F	66167241	INSTAT
10	Sekou	KEITA	H	66088688	MAIRIE C IV
11	Souleymane Cherif	COULIBALY	Н	66288544	DNACPN
12	S/Lt Salia	DIAKITE	Н	76046385	DRPC
13	Ibrahima F	DIALLO	Н	76239875	MAIRIE DISTRICT
14	Mariam	DOUMBIA	F	, 626, 6, 6	DNDP
15	Mahamadou	GUISSE	Н	76081609	MAIRIE DISTRICT
16	Moussa	TRAORE	Н	76026066	DNTTMF
17	CAMARA Faty	SISSOKO	F	76450411	DNTTMF
18	Boubacar	MAIGA	Н	75211787	DNDS
19	CAMARA Hawa	TRAORE	F	76172247	MAIRIE C III
20	Mohamed	TOURE	Н	78164981	IAM
21	Cdt Amadou Diadié	COULIBALY	Н	76411069	CECOGEC
22	Bandiougou	KONARE	Н	76363164	AEDD
23	Seydou Diokelé	DOUMBIA	Н	79223209	MAIRIE C VI
24	Amadou	DIABATE	Н	66729955	RECOTRADE
25	Amadou	DOUMBIA	Н	76214455	DRPC
26	Ousmane A	HAIDARA	Н	79254549	CROIX ROUGE MALIENNE
27	Aliou	DEMBELE	Н	70908151	DNUH
28	Yacouba B	DIARRA	Н	76338315	DNUH
29	Mahamadou	ALIMAM	Н	79146576	DNPD
30	Kalilou	DABO	Н	79452045	DGB
31	PLEA Oumou	KONE	F	66882550	CSA
32	Ichiaka	KONE	Н	75264460	Consultant
33	Cdt Amadou I	GUINDO	Н	76076111	DGPC/ CNOU
34	Cheick Fanta Mady	KONE	Н	76482176	DGPC
35	Djibril	CAMARA	Н		CSA
36	Aliou	MAIGA	Н	78664446	MALI METEO
37	Mafing	KONE	F		AEDD
38	Mory	KONDE	М	66583498	DGPC
39	Boubacar I	DJITTEYE	Н	78739311	DNH
40	Makan	FOFANA	Н	DCD	DGHSP
41	Bassirou	TRAORE	Н	66711164	CRM
42	Adam	COULIBALY	F	66743690	PNUD



# DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PROTECTION CIVILE Hamdallaye ACI 2000 - BP 1537

**BAMAKO MALI** 

Tél. +223. 20 22 39 08 / 39 09. Fax +223 20 22 39 84

Avec le soutien de









